

PRIX D'ABONNEMENT

France pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50
Pour l'étranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 50 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 4 main sections: Abonnements et annonces, Gare de la Chaux-de-Fonds (Arrivées de, Départs pour), Administration, Bureaux de rédaction. Includes dates from 1st October 1894 and various station names like Locle, Morat, Besançon, etc.

Pour 2 Fr. 50
On peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant au 1er juillet, et
Pour 7 Fr. 50
jusqu'à fin décembre 1895, franco dans toute la Suisse.

JEUDI 28 MARS 1895
La Chaux-de-Fonds

- Temple Français. — Grand concert donné par la « Société de Musique », jeudi 28, à 8 h. du soir.
Helvetia. — Répétition générale, jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle.
Club du Seul. — Réunion, jeudi, à 8 1/2 h. du soir, à la Motte.
Cazin-Club. — Réunion, jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir, Brasserie Brummenacher.
Club des Grabs. — Réunion, jeudi 28, dès 8 h. du soir, au local.
Club de la Pive. — Séance, jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle.
Union Chorale. — Répétition, jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir, Brasserie du Cardinal.
Société de jeunes gens L'Amitié. — Assemblée, jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir, au local (Chapelle 5).
Cours de cartonnage. — Cours, jeudi 28, à 7 1/2 h. du soir, au Collège de la Promenade.
Société de gymnastique d'hommes. — Exercices, jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir, à la grande Halle.
Société fédérale des sous-officiers. — Leçon, jeudi, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Société théâtrale L'Aurore. — Répétition, ce soir, à 8 1/2 h. précises, au local.
Union chrétienne de jeunes gens (Beau-Site). — Jeudi 28, à 8 1/2 h. du soir : Causerie
Café-Brasserie des Alpes. — Grande soirée diabolique, jeudi 28. — Voir aux annonces.
Club du Potet. — Réunion quotidienne, à 9 1/2 h. du soir, au Café de la Blague.
Brasserie du Square. — Concert tous les soirs, dès 8 heures.
Théâtre. — Représentation extraordinaire par la troupe Achard, vendredi 27, à 8 1/2 h. du soir. — Voir aux annonces.
Orchestre l'Espérance. — Répétition, vendredi, à 8 1/2 h. du soir, Brasserie Hauert.
Orphéon. — Répétition, vendredi 29, à 8 1/4 h. du soir, au Café Mack.
Société fédérale de gymnastique L'Abeille. — Exercices, vendredi 29, à 8 1/2 h. du soir, à la Halle du Collège primaire.
Bibliothèque du Grutli romand (1er Mars 7 a). — Ouverture de la bibliothèque, chaque vendredi, de 8 h. à 10 h. du soir.
C. A. S. (Section Chaux-de-Fonds). — Réunion, vendredi 29, à 8 1/2 h. du soir, au local (Place de l'Hôtel-de-Ville 11).
English conversing Club. — Friday evening at 8 1/2 o'clock, general meeting at the Brasserie du Premier-Mars.
ECHO de la Montagne (section de chant). — Répétition, vendredi 29, à 8 1/2 h. précises du soir, à Beau-Site.
Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle n° 32, Collège industriel).

Les actionnaires de chemins de fer

Nos dépêches de ces jours ont rendu compte sommairement des débats ouverts au Conseil des Etats sur le projet de loi sur le droit de vote des actionnaires de chemins de fer. Le manque de place nous a obligés à différer jusqu'ici un extrait des rapports présentés par les deux sections de la Commission. Les voici :
M. Lienhard, rapporteur de la majorité favorable au projet, en expose les traits essentiels et en définit le but : empêcher les gros actionnaires de majoriser les petits au moyen d'hommes de paille et assurer aux cantons et à la Confédération une coopération plus efficace dans l'administration des compagnies. Il s'agit d'une loi d'occasion c'est vrai, provoquée par le « Nordostbahnschandal », mais ce n'est pas là un défaut, les Chambres n'en font guère d'autres. Certes une loi générale embrassant dans son ensemble tout le régime des chemins de fer serait préférable, mais elle n'est pas mûre.

On reproche à la loi de placer les chemins de fer hors du droit commun, mais les chemins de fer ne sont pas des industries ordinaires ; ils remplissent un service public et occupent de ce chef une place à part. Leur monopole de fait et de droit appelle comme corollaire la surveillance de l'Etat, d'autant plus que sans les subventions de celui-ci ils n'auraient jamais vu le jour. La haute finance et ses affiliés ont déjà poussé les hauts cris lorsqu'on a voté les lois sur les caisses de secours ; ils en feront autant cette fois, mais on passera outre. Quant à la théorie des droits en vertu des concessions c'est un vieux cheval de retour, poussif et fourbu ; il n'existe de droits acquis en matière de droit de vote ni en droit, ni en équité.

On objecte aussi que la loi n'aboutira à rien, mais c'est là un reproche qu'on fait à toute loi qui déplaît ; que ceux qui l'articulent nous proposent des moyens plus efficaces ! Quant au crédit national compromis, aux difficultés internationales dont on nous menace, ce sont là de pures phrases. Seules les bourses gémissent, mais les boursiers ne sont nulle part populaires et aucun Etat ne se mettra en frais pour leurs beaux yeux.

Enfin, la loi ne saurait être inopportune car elle ne retardera pas d'une minute la nationalisation des chemins de fer, bien au contraire ! La perspective du rachat commande plus que jamais d'empêcher les compagnies de laisser leurs lignes se détériorer.
M. Richard, rapporteur de la minorité, propose en son nom et en celui de M. Schaller de ne pas entrer en matière sur un projet consacrant des principes franchement mauvais, qui compromettra nos intérêts économiques, jettera la défaveur sur l'antique renom de probité de la Suisse et sèmera la discorde. Pour être bonne, une loi doit reposer sur des faits répétés et s'inspirer des règles à la base de notre droit public. Or le projet est issu d'un fait isolé, qui s'est produit dans l'une des 17 compagnies à voie normale de notre pays. Un consortium a accaparé la majeure partie des actions d'une compagnie ; il en avait le droit. Comment a-t-il usé de la majorité ? Il a changé une partie du haut personnel de la compagnie ; c'était absolument licite. Les changements d'hommes sont souvent une nécessité ; un seul personnage dans tout cela est intéressant : c'est le public. Mais le public a-t-il souffert ? Y a-t-il eu des plaintes ? Pas les moins du monde. La compagnie fonctionne à la satisfaction du public, après comme avant la petite tempête dans un verre d'eau.

Malheureusement, des influences politiques ont surgi ; de là cet émoi indescriptible dont parle le message du Conseil fédéral, et qui a engendré les trois motions Meister, Blumer et Stössel. Pour calmer cet émoi, le Conseil fédéral eût dû se borner à introduire un contrôle sévère de la sincérité du droit de vote des actionnaires participant aux assemblées. Au lieu de cela, il dénature le droit des actionnaires et veut faire pénétrer dans les conseils des représentants du pouvoir fédéral ; avec cela il frappe uniquement les petits actionnaires, les gros trouveront toujours le moyen de contourner la loi. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cette loi proclame l'omnipotence de l'Etat pour aboutir fatalement à l'acquisition gratuite des chemins de fer par étouffement.

Si j'étais socialiste, dit M. Richard, je trahirais des couronnes à l'auteur de cette loi, je le deviendrais peut-être un jour — nul n'est à l'abri de pareils accidents — mais pour le moment je suis encore de ceux qui estiment que l'Etat n'a pas le droit de prendre quoi que ce soit sans le payer et qu'il n'y a pas deux morales, l'une pour l'Etat et l'autre pour les particuliers, car on ne sortira pas de ce dilemme : ou bien la loi est destinée à forcer les compagnies à céder leurs biens à vil prix ou elle est absolument inutile. Or, quel que soit le moyen auquel on s'arrêtera pour acquérir les chemins de fer, il faudra au préalable reviser la Constitution. Pourquoi, en un pareil moment, à la veille du rachat, cette loi spéciale contre les compagnies ? La Confédération est déjà suffisamment armée pour obliger les compagnies à respecter leurs engagements et pour protéger l'intérêt public.
La loi proposée serait d'autant plus inutile

et intempêtive qu'elle ne saurait avoir un effet rétroactif, le ménage intérieur d'une compagnie étant du domaine du droit privé. Sans doute, tout est possible à la force ; un Etat sans moralité peut même abolir la propriété civile. Mais voudra-t-on ébranler de la sorte la stabilité des conventions pour y substituer le caprice de l'Etat ? Ce qu'on applique aujourd'hui aux compagnies, une fois la brèche ouverte, on l'appliquera demain à d'autres intérêts privés. L'orateur voit avec peine s'accroître ainsi le conflit entre la conception juridique de la Suisse allemande et de la Suisse romande. Or, une loi comme celle-ci, pour avoir quelque autorité, eût dû sortir du consentement de tout le pays ; elle ne devrait pas être une œuvre de majorité issue d'un conflit de races.

Dissertant ensuite sur la nature juridique des concessions, l'orateur retrace l'histoire des compagnies depuis la loi de 1852, qui a confié la construction des chemins de fer à l'initiative privée. Il cite les opinions de Hilty, Heusler et Carrard, qui toutes aboutissent à la même conséquence juridique : nécessité absolue de respecter les droits privés créés et garantis par les concessions. Pour M. Richard, l'acte de concession est un acte de souveraineté qui engendre des droits civils, dont le plus essentiel est le règlement des rapports intérieurs entre les actionnaires et la compagnie.

L'orateur constate en terminant que le projet aboutit à une triple contrainte : contrainte contre les actionnaires, contrainte contre les administrations, contrainte contre les employés. C'est aller à rebours des aspirations libérales et démocratiques ; c'est inaugurer un véritable Kulturkampf financier, sous prétexte d'affranchir le peuple de ses exploités. « L'actionnaire, voilà l'ennemi ! » Telle est aujourd'hui la formule. Petits et gros actionnaires, tous doivent être confondus dans le même châtiement ; mais si la propriété d'une action est si peu respectable, pourquoi celle d'un champ le serait-elle davantage ? Où est la différence ? Il n'y en a aucune. Aussi notre devoir est-il de résister à cette distinction et à s'opposer à toute lutte engagée contre l'épargne sous quelque forme que ce soit.

La politique du respect de tous les droits est la seule que nous puissions suivre, autrement dit où nous aboutirons : au renforcement de la bureaucratie, à l'omnipotence d'un personnel immuable et irresponsable confiné dans ses bureaux et accessible aux accès de mauvaise humeur, à la perturbation de nos marchés financiers, à l'entrave absolue apportée à l'achèvement de notre réseau national. Une fois la loi adoptée personne ne prêtera plus un sou pour le Simplon ou pour le Splügen ; on pourra en faire son deuil, à moins que la Confédération n'ouvre elle-même largement ses cornes d'abondance. Et où trouver alors le milliard nécessaire pour la grande opération du rachat ?

L'orateur ne cessera de combattre la théorie de l'Etat-Dieu, de l'Etat minotaure qui dévore toutes les initiatives particulières et qui aboutit à un état de choses dont l'exemple de la Chine nous montre actuellement la fin désastreuse.

Ce que sera l'Exposition de 1900

(Suite et fin.)
De toutes les constructions élevées sur le Champ de Mars en 1889, deux seulement subsisteront en 1900 : le Palais des machines et la Tour Eiffel. Tout le reste sera rasé.
L'aspect de la Tour Eiffel sera, en certaines parties, modifié, et là-dessus l'imagination de divers ingénieurs, architectes et artistes s'est donné carrière. On ne sait encore auquel des « arrangements » proposés M. Bouvard s'arrêtera. On peut être sûr pourtant qu'en 1900 comme en 1889 la tour de 300 mètres, habillée de neuf et rajeunie, restera un des « clous » de l'Exposition.
Le Palais des machines attirera aussi beaucoup de monde au Champ de Mars, car la grande salle des Fêtes en occupera le centre. Le groupe de l'Agriculture s'en partagera les deux ailes.

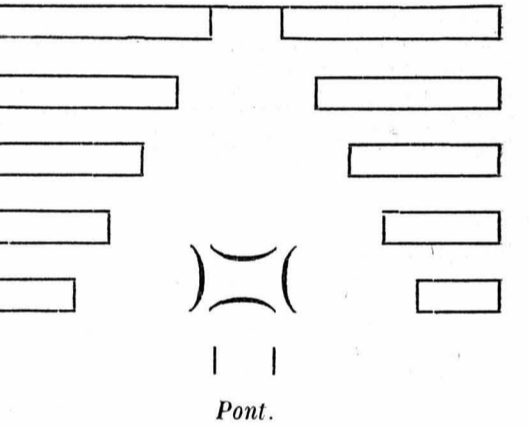
Enfin, sur les terrains du Champ de Mars devenus libres, voici ce que nous verrons :

Au premier plan, à droite et à gauche de la Tour, des « attractions » ; c'est-à-dire un théâtre, et peut-être, en face, le fameux télescope qui doit réaliser, paraît-il, le rêve d'une foule de gens : la lune vue de très près...

Avançons. Voici, je crois, la trouvaille de M. Bouvard.

Il supprime l'antique système des galeries, de ces capharnaüms où vingt, cinquante, cent industries amoncelaient sans lien logique ni harmonie leurs produits différents les uns à côté des autres. A chaque groupe il rend son autonomie et donne son palais.

De chaque côté du Champ de Mars il installe d'abord les palais les plus petits ; au delà, de plus grands, puis de plus grands encore, laissant au centre de la plaine un espace libre qui, à mesure que symétriquement les palais grandissent, se resserre, et présente, vu du pont d'Iéna, l'aspect d'une colossale échancrure parabolique dont les branches sont formées par les façades de plus en plus rapprochées des palais.



Je ne fais qu'indiquer ici l'idée générale et en quelque sorte abstraite du système. A l'intérieur de cette gigantesque impasse, des plantations, des pièces d'eau, des fontaines transformeront le centre du Champ de Mars en un jardin féerique sur lequel on aura vue, les jours de fête, de toutes les façades du palais. Tout au fond, dominant la plaine et les constructions dans une splendeur d'apothéose — en avant de l'ancien Palais des Machines — le Palais de l'Electricité.

Mais ici une question se pose : comment se fera, ou plutôt comment s'est faite la répartition entre les groupes des emplacements dont chacun aura besoin — à l'Esplanade, aux Champs-Elysées, sur les berges, au Trocadéro, au Champ de Mars ?

Il y a eu là un travail préparatoire énorme, dont la genèse est curieuse à raconter.

M. Bouvard a pris pour base de ses attributions d'emplacement à chaque groupe les surfaces occupées par ces mêmes groupes en 1889, augmentées de cinquante pour cent.

Le directeur des services d'architecture estime, en effet, que la participation des nations étrangères à la prochaine Exposition et le développement normal des industries, en un espace de onze années, rendent cette majoration nécessaire.

Je suppose ce compte fait pour le premier groupe venu : celui de l'Horticulture, par exemple.

Des morceaux de carton de toutes formes ont été découpés, dont les superficies, réduites à l'échelle du plan général, correspondaient aux étendues de terrain nécessaires au groupe de l'Horticulture. Il ne restait plus qu'à chercher, par un travail de tâtonnement analogue à celui du « jeu de patience » des enfants, lesquels de ces cartons s'encadreraient le plus commodément dans la partie du plan général réservée aux horticulteurs, s'ajustaient le plus exactement aux formes des terrains à couvrir.

Le même travail a été fait pour tous les groupes ; et c'est ainsi qu'on peut voir, dans le cabinet de M. Bouvard, une boîte à dix-huit

compartiments, dans chacun desquels s'entassent les petits cartons multiformes...

Cette boîte et ces petits cartons, c'est toute l'Exposition de 1900!

Et maintenant ?

Maintenant, il s'agit d'aborder la terrible question des devis. L'Exposition est en place; on suppose qu'elle coûtera une centaine de millions; mais le détail de ces prévisions de dépenses est à établir, et c'est à quoi M. Bouvard et ses lieutenants vont désormais se consacrer.

La besogne sera considérable, car, à côté du projet général, qui assure dès à présent à l'Exposition de 1900 sa carcasse et ses dessous, il y a les innombrables projets d'à côté, les « clous », les fantaisies, les attractions, qu'il s'agit d'incorporer dans le grand tout, d'y ajuster, et dont chacun devra être également l'objet d'une supputation et d'un débat financiers.

Si aucun accroc imprévu ne survient, ce devis d'ensemble sera arrêté d'ici deux mois. Il faudrait qu'au 1^{er} juin le Parlement fût mis en état de délibérer sur le vote des premiers crédits.

Les travaux commenceront aussitôt après. Rien n'est encore fixé sur le choix des architectes qui en seront chargés. Mais il est certain qu'une place sera faite, dans cet état-major, à chacun des « primés » du dernier concours.

« Et nos Salons ?... »

Les peintres des Champs-Élysées se sont émus, en effet, à la pensée que leur Palais de l'Industrie allait être démoli, et qu'un nouveau local ne leur serait ouvert, avenue d'Antin, que dans cinq ans.

Je puis les rassurer.

Les travaux seront menés de telle sorte que jusqu'en 1900 — soit dans les restes de l'ancien Palais, soit sous les échafaudages du nouveau — un abri sera toujours assuré à leurs toiles.

Qu'ils peignent en paix !

EMILE BERR.

Nouvelles étrangères

France. — Par suite de la décision prise par M. Ribot, ministre des finances, le conseil fédéral des allumettiers de France s'est réuni mardi soir à Aubervilliers. Les ouvriers des manufactures d'allumettes sont très surexcités et il est probable qu'une grève générale sera décidée à la suite de la réunion générale qui aura lieu ce soir à la salle Nau.

— Le député Baudin a donné mardi soir, à l'Athénée, à Toulouse, devant un auditoire de trois cents personnes, une conférence révolutionnaire. Dans une longue tirade, il a qualifié de « gredins » et de « polissons » tous les députés qui ne siègent pas à l'extrême gauche; puis il a dit que les opportunistes étaient des misérables contre lesquels il faut faire la révolution sociale avec des piques et des fourches. Enfin, après avoir fait l'apologie de la Commune et dit qu'il fallait graisser les fusils, le député du Cher a terminé ainsi : « Il n'y a pas de loi, pas de police, pas d'armée qui pourront nous empêcher de faire la révolution. »

M. Turrot a attaqué avec la dernière violence les ministres, qu'il a qualifiés de « fripouilles », de « canailles », d'« ignobles co-

quins », et les sénateurs de « gâteaux », qu'il faut faire jeter à la porte par un commissaire de police, les magistrats de « valets serviles » qui rendent des services et non des arrêts. Après avoir attaqué M. Casimir-Perier et traité de voleurs MM. Jules Roche, Raynal et Rouvier, M. Turrot a terminé en criant : « Vive la révolution sociale ! »

Un ordre du jour a été voté pour la grève générale et l'étranglement de la bourgeoisie.

Allemagne. — Les journaux annoncent que le projet de loi relatif à la réforme de la Bourse se compose de deux parties, dont la première constitue la loi sur la Bourse proprement dite, tandis que, dans la seconde, les dispositions du code de commerce sur cette matière sont révisées et complétées.

Le projet de loi est divisé en cinq chapitres : le premier traite de la situation des bourses au point de vue du droit, de leur organisation et de leur surveillance; le second du règlement des émissions et des admissions à la cote; le troisième des marchés à terme; le quatrième de l'institution des agents de change et de la fixation des cours; le cinquième des affaires de commission.

Angleterre. — *Superstition et férocité.* — Un incroyable exemple de superstition et de férocité vient d'être donné par des paysans irlandais, dans des circonstances que l'*Independent*, de Dublin, raconte en ces termes :

Devant le tribunal de police de Clonmel, comté de Tipperary, ont comparu le nommé Michel Cleary, son beau-père et sept autres paysans, parmi lesquels un « guérisseur », sous l'inculpation d'avoir torturé la femme de Cleary. Cette malheureuse, qui passait pour être possédée du démon, fut obligée d'avaler une décoction composée par le guérisseur et, après une série d'incantations et de cérémonies d'exorcisme, elle fut tout entière enduite d'une mixture corrosive, puis suspendue au-dessus du foyer de la cuisine. Son mari lui demandait de temps en temps, pendant cette scène de torture : « Etes-vous ma femme ? », et comme ses réponses ne paraissaient pas satisfaisantes (elle se bornait à pousser des cris d'agonie), on jugea bon d'activer l'expulsion du démon en enfouissant dans le corps de la martyre des pincées rougies au feu.

La nuit qui suivit ce monstrueux événement, Mme Cleary disparut de sa maison. La police, après plusieurs jours de recherches, trouva son cadavre couvert de plaies béantes et presque entièrement nu dans une haie séparant deux champs.

Cette affaire, qui a été ajournée pour plus amples informations, cause, on le comprend, une profonde impression en Irlande.

Chronique suisse

Monopole des allumettes. — Voici le texte complet de l'arrêté adopté par les deux Chambres, et qui sera soumis à la votation du peuple et des cantons :

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
de la
CONFÉDÉRATION SUISSE

vu le message du Conseil fédéral du 20 novembre 1891,

Décrète :

1^o La Constitution fédérale du 29 mai 1894 reçoit les dispositions additionnelles suivantes :

A l'article 31.

« f. La fabrication, l'importation et la

bonne œuvre ? J'ai quelques économies, vous vous chargez de les distribuer.

— Je le veux bien, mais quand ma bourse sera épuisée; je suis une égoïste, jusqu'alors je ne veux pas de partage. J'ai rapporté hier une ample moisson de gaieté; mais je l'avais gagnée toute seule. Vous savez, cette femme qui avait accompagné son mari dans l'exil et qui est restée veuve avec un enfant ? J'ai relevé son courage. Savez-vous que j'étais très éloquent ?

— Je n'en doute pas.
— A la bonne heure ! Et la preuve, c'est que cette malheureuse femme s'est rattachée à la vie; je lui ai procuré de l'ouvrage. Si vous saviez avec quelle effusion elle me remerciait, apprenant à son enfant à me tendre ses petits bras et à me remercier ! Je suis rentrée à la maison toute fière de moi, la joie au cœur. Quand je suis arrivée à ma volière, je me suis mise à chanter; mes oiseaux m'ont imitée, si bien qu'ils faisaient un vacarme à étourdir la maison. Mon père m'a appelée pour dîner, car j'avais oublié l'heure.

— Et il vous a grondée ?
— Comme il sait me gronder. J'ai raconté l'emploi de mon temps; mais quand j'ai parlé des regrets de la pauvre veuve, qui m'entretenait avec tant d'enthousiasme de son mari, de l'affection qui les unissait et qu'aucun nuage n'avait jamais troublée, je me suis arrêtée; mon père était rêveur, ma mère avait les yeux humides. Je lui ai demandé si je les avais mécontentés, il m'a semblé qu'ils étaient embarrassés. Cela ne vous parait-il pas singulier ?

— Il ne nous appartient pas de scruter leurs pensées.
— J'ai été amenée tout naturellement à parler de vous, et j'ai fait de votre personne un horrible portrait.

— C'est donc un personnage bien éloquent que ce comte Steinbeck ? m'a dit ma mère.
— Vous pourriez en juger vous-même, si vous voulez, ma mère, lui ai-je répondu. Il vous serait facile de nous accompagner, mon père et moi, aux mines. Elle n'a rien dit; mais mon père lui a proposé cette promenade, et voilà comment il a été convenu que nous viendrions tous les trois faire une excursion en voiture.
Le lendemain, j'étais occupé dans la montagne à examiner des pierres dans lesquelles j'avais trouvé des parcelles d'argent; le marteau à la main, je bri-

vente des allumettes, en conformité de l'article 34 ter. »

Article 34 ter

« La fabrication, l'importation et la vente des allumettes et des produits similaires dans toute la Suisse appartient exclusivement à la Confédération.

« La caisse fédérale ne doit pas profiter de cette industrie. Les bénéfices nets qu'elle produirait seront employés dans l'intérêt de l'exploitation; ils seront affectés notamment à l'amélioration du produit et à la réduction du prix de vente.

« L'emploi du phosphore jaune dans la fabrication des allumettes est interdit.

« La vente au détail est une industrie libre, sous réserve des dispositions destinées à prévenir les abus.

« La législation fédérale statuera les dispositions nécessaires pour l'application de ces principes. »

2^o Ces dispositions additionnelles seront soumises à la votation du peuple et des cantons.

3^o Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Militaire. — En remplacement du major d'artillerie Edouard Dubied, de Couvet (Neuchâtel), démissionnaire, le Conseil fédéral a nommé commandant de l'artillerie de forteresse de St-Maurice M. Auguste Bonna, capitaine d'artillerie, de Genève, et l'a en même temps promu au grade de major.

Pénétration des projectiles dans la neige

Il y a quelque temps, nous avons donné le résultat d'expériences faites en France pour déterminer la force de pénétration dans la neige des projectiles du fusil Lebel. Une expérience analogue a été faite dernièrement à Ste-Croix par la Société des officiers de la localité, avec le fusil suisse, modèle 1889. La *Revue militaire suisse* du 15 mars en donne un intéressant compte-rendu, rédigé par le capitaine Jaccard-Lenoir.

Le tir a eu lieu le 22 février dernier sur le plateau de la Gittaz (1239 m.) par un temps très clair, parfaitement calme et avec une température moyenne de 0 degré.

Un parapet artificiel de 12 m. de longueur, 2 m. de hauteur et 2 m. 50 d'épaisseur a été construit en trois heures et demie par une escouade de 8 hommes (officiers et sous-officiers). Il a été réduit ensuite à des épaisseurs différentes correspondant aux exercices prévus.

La couche de neige était de un mètre, sèche et poudreuse jusqu'à 30 centimètres de la surface, tandis que le fond était tassé et suffisamment dur pour pouvoir être découpé en blocs qui ont servi aux revêtements extérieurs. L'intérieur du parapet a été formé de neige poudreuse fortement tassée et tous les interstices ont été soigneusement comblés de façon à ce que ce mur présentât sur toute sa surface et dans toutes ses parties une résistance égale aux projectiles.

En même temps quatre officiers ont choisi au bord du plateau un terrain légèrement montant recouvert d'une couche de 1 m. 50 de neige, dans laquelle ils ont ouvert deux tranchées de 2 m. de largeur, parallèles à la ligne de tir et se terminant par un front de 1 m. 20 de hauteur. Coupant ensuite en arrière la couche neigeuse par un fossé de 1 m. 50 de profondeur, ils ont obtenu deux murs de 2 m. 50 et 3 m. d'épaisseur qui al-

laient permettre d'établir très exactement une comparaison entre la résistance aux projectiles d'un parapet de neige naturelle et d'un parapet artificiel.

Deux lignes de cibles n° 1 ont été placées devant et derrière les dits parapets.

Le tir, commencé à 3 1/2 heures, a eu lieu successivement aux distances préalablement mesurées de 100, 300, 600 et 800 mètres sur le parapet artificiel et à 100 et 300 mètres contre le mur naturel.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des tableaux que donne la *Revue militaire suisse*. Constatons seulement que l'expérience faite avec un soin minutieux et d'une manière quasi scientifique, permet de constater que la pénétration moyenne fut, dans le talus artificiel, pour 33 balles logées en cible, aux distances de 100 et 300 mètres, de 1 m. 70, et dans le talus naturel, aux mêmes distances et pour 45 balles, de 1 m. 60. Les différences de pénétration ont été grandes; elles ont varié de 2 m. 30 à 1 m. 15.

Un dixième des projectiles retrouvés étaient ployés plus ou moins complètement à la jonction de l'acier et du plomb; trois d'entre eux étaient même coupés en deux dans cet endroit-là, et les pointes ont été retrouvées à 30 et 40 centimètres en avant des culots.

Les expérimentateurs ont fait les constatations suivantes :

1^o Dans le parapet naturel la pénétration est la même dans la partie supérieure où la neige est sèche et en poussière, que dans la partie inférieure où elle est tassée et durcie.

2^o Tous les projectiles — à l'exception d'un seul — ont été retrouvés tournés en travers.

3^o Tous les projectiles étaient entourés d'un manchon de glace de 2 à 3 millimètres d'épaisseur, qui a dû se former instantanément à l'arrivée de la balle très chaude dans la neige. Cet « englacement » ne peut en tout cas être attribué au séjour de la balle dans le parapet puisque toutes celles retrouvées en dehors étaient dans le même état; cet englacement détermine un tourbillonnement du projectile qui diminue considérablement sa force de pénétration. — Ce qui paraît prouver ce dernier fait, c'est que dans le parapet naturel on a remarqué que l'orifice d'entrée des projectiles était normal, tandis qu'à l'intérieur de la neige le passage des balles déterminait des ouvertures de 5 à 10 centimètres de diamètre.

4^o Tous les projectiles sauf trois qui ont traversé le parapet, ont frappé la cible placée derrière, mais sans la traverser. — Quatorze ont été ainsi retrouvés et n'auraient eu aucun effet utile. Quant aux trois balles qui ont traversé la cible, elles ont produit une déchirure assez large.

5^o La dispersion des touchés sur les cibles a été suffisante pour qu'il soit permis d'estimer que très peu et même point de projectiles n'ont suivi le même chemin dans la couche de neige. Ce fait laisse ouvert le champ des hypothèses sur les différences considérables de pénétration (2 m. 30 et 1 m. 15).

Nouvelles des cantons

SCHAFFHOUSE. — D'après l'*Intelligenzblatt* de Schaffhouse, M. le Dr Joos, membre de l'assemblée constituante, soumet à ce corps le postulat suivant :

« Si la majorité des électeurs cantonaux présente une demande d'initiative tendant à l'élaboration, à l'abrogation ou à la modifi-

rapport y a-t-il entre vous et cette date dont vous venez d'évoquer le souvenir ?

— Vous avez raison, reprit sa femme, monsieur parlera; vous me l'avez représenté comme un homme loyal, vous pourriez vous en rapporter à ses paroles, mais pas ici. »

Elle fit signe à son mari que Fédora était là. « C'est juste, répondit le général; montons en voiture, monsieur le comte recevra plus convenablement à la maison l'expression de votre reconnaissance. »

Je m'installai dans la voiture à côté du général; la mère et la fille étaient au fond; nous fimes la route presque silencieusement, et nous ne tardâmes pas à arriver.

« Mon enfant, dit le général à sa fille, fais préparer le thé, nous l'appellerons quand nous serons prêts. »

Je compris, à la solennité avec laquelle chacun prit place, que j'avais assumé une grave responsabilité, mais il n'était plus temps de reculer.

« Monsieur le comte, dit le général, vous connaissez mes sentiments pour vous; ce que vous direz, je le croirai. Veuillez donc nous raconter ce qui s'est passé à la date que vous venez de rappeler. »

— Oui, dit Mme Apraxin, racontez sans déguisement, sans réticence.

— Je vais essayer de vous satisfaire. C'était en 18... à l'époque où je m'efforçais de grouper le parti sur lequel je croyais que reposait l'avenir de notre malheureux pays. Je parcourais les provinces de l'ancien royaume de Pologne, répétant partout ma devise : « Patience et persévérance. »

« Un jour, je suivais à cheval la route qui longeait la Vistule. Il faisait un temps magnifique; le printemps s'épanouissait dans toute sa splendeur, la nature avait revêtu sa plus riante parure, les blés ondulaient au soleil; dans les prairies, de grands boucs erraient et joignaient leurs beuglements au son de la trompe des bergers; le fleuve au cours lent et majestueux reflétait dans ses eaux la verdure de ses rivages; rien de plus calme que ce paysage aux teintes harmonieuses. »

(A suivre.)

cation d'un article déterminé de la Constitution fédérale, le gouvernement doit prendre immédiatement des mesures pour faire appuyer cette demande par 50,000 citoyens, dans le sens de l'article 121, alinéa 2, de la Constitution fédérale.

Pour s'acquitter rapidement du travail supplémentaire qui lui sera ainsi imposé, le gouvernement ne refusera pas le concours des associations et des particuliers disposés à recueillir les signatures. La rétribution à affecter à ce travail ne devra pas excéder en tout la somme de 5000 francs.

Voilà donc, si la proposition de l'excéntrique docteur est acceptée, le gouvernement schaffousois transformé en Comité d'action pour les demandes d'initiative fédérale, toutes les fois qu'elles seront signées par plus de la moitié des électeurs du canton. Cela paraît insensé. Mais il semble que depuis quelque temps tout soit possible, à Schaffhouse.

GENÈVE. — Un des fils téléphoniques de la place Cornavin s'étant rompu tomba samedi sur la voie du tramway électrique, vient toucher le fil conducteur pour le retour de la force électrique, placé sur le côté des rails. Il en résulta un puissant courant dont gens et bêtes ressentirent désagréablement les effets s'ils avaient le malheur de marcher sur les fils.

Les plus éprouvés furent les chevaux. Deux de ces animaux attelés à des chars ayant frappé du sabot ferré contre le rail, reçurent une telle commotion qu'ils s'emballèrent; on put heureusement les arrêter, rue de Lausanne, sans qu'il y eût d'accident.

Quelques instants après, deux chevaux attelés à un tombereau chargé de terre furent frappés par le courant électrique avec une telle violence qu'ils tombèrent étendus sur la voie publique.

Chronique de l'horlogerie

Grèves ouvrières. — On écrit à la Fédération horlogère :

Vous avez annoncé, dans votre dernier numéro, qu'une grève avait éclaté à Bettlach et que, jugeant le motif de la grève injuste, quatre fabriques de Granges avaient donné la quinzaine à leurs ouvriers, se solidarisant ainsi avec la première fabrique attaquée. Il vous sera sans doute utile de pouvoir communiquer de nouveaux renseignements concernant cette affaire.

L'origine de la grève est la suivante. Il y a quelques mois, une grève avait éclaté dans la fabrique de Bettlach, mais 2 ouvriers continuèrent à y travailler. L'association ouvrière les frappa d'une amende de fr. 200 chacun; ils demandèrent de transiger pour fr. 40, ce qui leur fut refusé. Dès lors, le comité ouvrier exigea que le chef de fabrique se rendit responsable du paiement des fr. 400 formant le total des amendes, ce qu'elle refusa net, n'ayant pas à intervenir dans les rapports entre l'association ouvrière et ses membres.

Il ne s'agit donc pas d'une question de salaire, comme on l'a dit, mais bien de nouvelles exigences, que la Société ouvrière émit vis-à-vis des fabriques et de leurs ouvriers, et qu'on peut résumer comme suit :

1. Les fabriques ne peuvent engager que des ouvriers membres de l'association ouvrière.

2. Une fois qu'un ouvrier est entré dans l'association ouvrière, il n'a plus le droit d'en sortir.

3. Les fabriques sont responsables du paiement des amendes infligées par le Comité ouvrier.

4. Aucune fabrique n'a le droit de renvoyer un ouvrier qui remplit son devoir dans l'établissement.

D'après les dires des chefs ouvriers, on commençait par Bettlach, pour prendre ensuite, l'une après l'autre, toutes les fabriques de la région.

Les ouvriers des fabriques de Granges n'ont pas attendu la quinzaine qui leur a été donnée; ils se sont mis en grève, et comme la fabrique de Langendorf se rendra aussi solidaire de ses confrères, le nombre des ouvriers en grève atteindra un chiffre voisin de 3000.

Les patrons sont parfaitement décidés à aller jusqu'au bout, de façon à faire trancher une fois pour toutes, par les tribunaux, la question de savoir si certaines exigences des sociétés ouvrières de la région sont ou non contraires au droit des gens et aux lois du pays.

Jusqu'ici, tout est parfaitement calme dans la région.

Chronique de la Frontière

Longemaison. — Lundi dernier, M^{me} Gaiiffé, jeune femme de 26 ans, garde-barrière à trois kilomètres de Longemaison, se trouvait sur sa porte à 11 h. 30, au moment du passage du train venant de Besançon, lorsqu'elle vit arriver un cheval attelé s'engageant sur la voie par la barrière ouverte. Elle se précipita à la bride de la bête pour la faire reculer; elle y réussit, mais le cheval, en se débattant, la lança sur la voie où le train, arrivant en même temps, lui coupa la jambe gauche. Pendant que l'on se pressait autour de la

pauvre femme, la voiture et le voiturier avaient disparu.

Chronique neuchâteloise

**** Geneveys-sur-Coffrane.** — Lundi matin s'est ouverte, aux Geneveys-sur-Coffrane, la fabrique d'horlogerie installée récemment dans cette localité par M. Grosjean-Redard; une bonne troupe d'ouvriers a trouvé dès maintenant de l'occupation dans les nouveaux ateliers.

La commune de Geneveys-sur-Coffrane est en excellente voie de progrès industriel; après la construction d'une brasserie avec installations modernes perfectionnées; après l'établissement d'une fabrique d'horlogerie, voici venir l'introduction de l'industrie du meuble; les creusages pour la construction d'une nouvelle fabrique — maison d'ameublements C.-A. Gogler à la Chau-de-Fonds — vont commencer incessamment et, dans 3 ou 4 mois, un bâtiment élégant, faisant honneur à la localité, sera probablement sous toit. (Neuchâtelois).

**** Neuchâtelois hors du canton.** — Le conseil de l'Ecole polytechnique de Zurich vient de conférer le diplôme d'ingénieur-mécanicien à M. Daniel Gauchat, de Lignières.

**** Antiquités.** — On écrit au *Messenger du Vignoble* :

L'été dernier, nous avons signalé à la Société d'histoire de Neuchâtel une « pirogue lacustre » découverte devant Treytel, par un jeune garçon de cette localité, Maurice Rousset. Cette antique embarcation vient d'être retirée sur la grève — après de nombreux siècles d'immersion — par les pêcheurs de Chez-le-Bart, qui recueillent actuellement les bois lacustres pour en faire du combustible. Elle est d'une seule pièce, en chêne, et mesure 8 mètres de longueur, sur une largeur moyenne de 60 centimètres (allant jusqu'à 80 centimètres à la poupe). Comme dans les autres spécimens de ce genre de pirogues, il y a des traverses ménagées dans le bois même du fond de la pirogue : elles sont au nombre de six dans celle-ci, qui est d'un assez grand format.

Il se peut que cette pirogue remonte à l'âge de la pierre de nos palafittes neuchâteloises, car elle se trouvait dans le voisinage immédiat d'une station de cette époque, et le bois n'a pas plus de dureté et de consistance que les pilotis des habitations lacustres.

Une autre petite pirogue du même genre découverte par nous, il y a deux ou trois ans (au-dessous de la borne de séparation des territoires de Bevaix et de Gorgier), a aussi été sortie et mise en morceaux.

Chronique locale

**** Théâtre.** — Nous rappelons encore l'amusant spectacle qui sera donné demain vendredi soir sur notre scène par la troupe Achard, et comprend deux nouveautés : *Monsieur le Directeur* et *Ma femme est docteur*.

**** Intimité.** — On nous écrit : Le concert qu'a donné l'« Intimité » le 24 courant à Bel-Air a eu un succès de gaité.

A cet effet je me fais le plaisir d'informer le public que cette société organise de nouveau pour le dimanche 31 courant, au Stand, une matinée avec programme quelque peu modifié.

J'engage vivement le public à se rendre en nombre au Stand, où comédies, monologues, etc. seront accueillis par de vrais éclats de rire. *Un amateur de belles soirées.*

**** Caisse d'épargne scolaire.** — Versements du 25 mars 1895 :

571 comptes anciens	Fr. 1225.—
35 comptes nouveaux	» 59.—
Total	Fr. 1284.—

remis au correspondant de la Caisse d'Épargne.

La Chau-de-Fonds, le 28 mars 1895.
Ed. CLERC.

**** Bienfaisance.** — La Comité du *Dispensaire* exprime sa plus vive reconnaissance au *Chœur classique mixte* qui lui a fait parvenir la somme de fr. 16.30 bénéfice complet de son concert au Temple le 15 mars dernier. (Communiqué.)

Faits divers

Les fonctions de l'argon. — A l'Académie des sciences, M. Berthelot a annoncé que MM. Rayleigh et Ramsay, les chimistes anglais bien connus, qui ont signalé ces temps derniers au monde savant un nouveau gaz de l'atmosphère, l'argon, lui ont fait parvenir un petit échantillon de 37 centimètres cubes environ de ce nouveau corps.

Le savant secrétaire perpétuel de l'Académie s'est mis immédiatement à l'œuvre dans le but de constater par lui-même si l'argon est susceptible d'entrer ou non en combinaison avec d'autres corps. Il a eu recours à l'effluve électrique traversant un tube de verre convenablement disposé et renfermant les élé-

ments de combinaison, l'argon et la vapeur de benzine.

M. Berthelot constata une absorption de 41 % en dix heures. En augmentant la puissance de l'effluve, il vit s'élever ce chiffre jusqu'à 83 %. L'absorption, selon toute probabilité, aurait été totale si le dispositif s'y était prêté. Le résidu gazeux était constitué par de l'argon, de l'hydrogène et de la vapeur de benzine. Le produit de la combinaison, trop petit pour être analysé, consistait en une matière jaune, résineuse, semblable d'apparence à ce qu'on obtient avec l'azote.

En terminant sa communication, M. Berthelot fait remarquer qu'on est aujourd'hui en droit de dire que l'argon, qui signifie en grec « inactif », ne répond plus du tout à son nom. Tout porte à croire qu'il sera possible, dans un avenir très rapproché, d'augmenter la série des composés de ce nouveau corps.

Dernier Courrier et Dépêches

Berne, 27 mars. — Le groupe de la gauche de l'Assemblée fédérale s'est réuni hier soir à la *Cigogne* pour discuter le projet relatif à la création d'une Banque d'Etat. A une grande majorité, l'assemblée s'est prononcée en principe pour la création d'une Banque d'Etat pure. Le tractandum viendra probablement jeudi devant le Conseil national.

Bâle, 27 mars. — Le Conseil d'Etat a rejeté la demande de subvention formulée par le comité d'organisation de la fête des sous-officiers suisses à Aarau.

Agence télégraphique suisse

Berne, 28 mars. — *Conseil national.* — Le Conseil national discute le projet de loi sur le commerce des bestiaux. Après une longue discussion, à laquelle prennent part plusieurs orateurs, l'entrée en matière sur le nouveau projet du Conseil fédéral est votée par 87 voix contre 7, suivant les propositions de la majorité de la commission. La discussion par articles est renvoyée à demain.

La subvention fédérale de 150,000 francs au maximum, au canton du Tessin pour le pont sur la Maggia, est votée sans opposition.

Conseil des Etats. — Le Conseil des Etats a continué la discussion par articles du projet de loi restreignant le droit de vote des actionnaires. Les art. 3 à 7 ont été adoptés, ce dernier avec un amendement de M. Monnier, réservant la représentation des communes dans les conseils d'administration des chemins de fer.

Zurich, 28 mars. — L'Association démocratique du premier cercle de Zurich a décidé, dans une assemblée qui a eu lieu hier soir, de charger les délégués qu'elle enverra à la réunion d'Olten de proposer d'inviter le Conseil fédéral à discuter aussi promptement que possible la motion Curti en tenant compte du programme de M. Schenk de 1893.

Olten, 28 mars. — Ce matin a paru le premier numéro du nouveau journal catholique d'Olten, les *Oltener Nachrichten*. Il porte comme éditeur responsable, la signature de M. Richard Buttiker, agriculteur. Le nombre des organes politiques du canton de Soleure se trouve ainsi porté à neuf.

Hongkong, 28 mars. — Le gouvernement prend des mesures énergiques pour empêcher la propagation de la peste.

Baltimore, 28 mars. — Une dépêche de Santiago de Cuba annonce qu'une sentinelle espagnole a tué un marin anglais qui, ne comprenant pas l'espagnol, s'était enfui, au lieu d'obéir à son injonction de s'arrêter.

Londres, 28 mars. — Rustem-Pacha, ambassadeur de Turquie, a eu hier avec lord Kimberley, un entretien qui a duré deux heures et demie, sur les affaires d'Arménie. Le secret est gardé.

Paris, 28 mars. — M. Félix Faure est parti hier à minuit pour le camp de Sathonay. Il a été acclamé à la gare de Lyon et sur tout le parcours.

— Une réunion de 700 ouvriers des fabriques d'allumettes de l'Etat de Pantin et d'Aubervilliers a voté la grève à une majorité de 100 voix. Ils ont télégraphié aux ouvriers des manufactures de province de prendre part à la grève générale.

Lima, 28 mars. — Les partisans de M. Valcarcel del Solar, mécontents de M. Pierola, menacent de faire une contre-révolution.

Madrid, 28 mars. — Le maréchal Martinez Campos appuiera aujourd'hui au Sénat la loi suivant laquelle les attentats contre l'armée, même par la voie de la presse, seront déferés aux cours martiales.

Simonosaki, 28 mars. — Il se confirme que Li-Hung Chang est hors de danger.

Colon, 28 mars. — Une bataille a eu lieu le 15 mars à Enciso entre les insurgés et les troupes gouvernementales. 1200 insurgés et 700 gouvernementaux ont été tués ou blessés.

Lyon, 28 mars. — M. Félix Faure est arrivé ce matin, à 8 1/2 heures, au camp de Sathonay, où il a été reçu par les autorités civiles et militaires. Une foule énorme lui a fait une longue ovation. M. Faure, président de la République, a remis leur drapeau aux

troupes qui vont partir pour Madagascar et a prononcé une allocution très applaudie.

DERNIÈRE HEURE

Neuchâtel, 28 mars. — *Cour d'assises.* — La Cour d'assises s'occupe aujourd'hui d'une tentative d'assassinat qui a eu lieu à Noiraigue le 2 décembre 1894.

De nombreux témoins ont été entendus ce matin et les débats ne sont pas encore terminés à l'heure où nous mettons sous presse.

Bibliographie

Actes du Congrès international contre la littérature immorale, tenu à Lausanne les 12, 13 et 14 septembre 1893. Genève, Isaac Soulier, imprimeur-éditeur.

Le titre seul de ce volume en dit le contenu. Les nombreuses personnes qui témoignent de la sympathie à l'œuvre entreprise par la Ligue contre la littérature immorale y trouveront des documents précieux à l'appui de leur manière de sentir et de voir.

Essai de spiritisme scientifique, par D. Metzger. — Paris, librairie des Sciences psychologiques; Genève, chez l'auteur et à la librairie Stapelmohr. — Prix 2 fr. 50.

Ce livre aborde un sujet qui, de temps à autre, s'empare de l'esprit de la foule, et, en tout temps, préoccupe un certain nombre d'individus.

L'auteur a bien fait de l'appeler un essai; c'en est un, et nullement convaincant à notre avis. Mais il expose avec soin des cas intéressants, et tous ceux qui peuvent consacrer aux questions soulevées un intérêt sérieux et qui ne devient pas morbide, liront certainement ce travail avec fruit.

Der « Kinderfreund », schweiz. illustrierte Schülerzeitung, herausgegeben von einem Vereine von Kinderfreunden unter der Chef-Redaktion von Hrn. Professor O. Sutermeister in Bern und bestens empfohlen von der Jugendschriftenkommission des Schweiz. Lehrervereins, beginnt mit April 1895 seinen XI. Jahrgang. Das Blatt erscheint je am 15. jeden Monats, 16 Seiten stark gross 8°, mit 2 oder 3 schönen passenden Illustrationen, zum Abonnementspreise von nur 1 Fr. 50 per Jahr. Preisrätzel alle 3 Monate. Der « Kinderfreund » kann Eltern, Lehrern und Kinderfreunden als gesunde, erfrischende Kinderlektüre zum Abonnement bestens empfohlen werden. Bestellungen sind an die Buchdruckerei Michel & Buehler in Bern zu richten.

Extrait de la Feuille officielle

Faillites

Ouvertures de faillites

Fritz-Edouard Droz, épicière, à la Jaluse, Locle. Date de l'ouverture de la faillite : 25 mars 1895. Première assemblée des créanciers : samedi 6 avril 1895, à 10 1/2 heures du matin, à l'hôtel de ville du Locle. Délai pour les productions : 26 avril 1895.

Etat civil de La Chau-de-Fonds

Du 27 mars 1895

Recensement de la population en janvier 1895 :
1895 : 29,966 habitants,
1894 : 29,642 »

Augmentation : 324 habitants.

Promesses de mariage

Lavau Louis-Auguste, horloger, Français, à Buttes, et Emmenegger née Andrist Rosina, ménagère, Lucernoise.
Dubois-dit-Cosandier James-Henri, horloger, et Tissot Léa, tailleur, tous deux Neuchâtelois, au Locle.
Chardonnes Louis-Oscar, employé de commerce, Fribourgeois, et Egger Margaritha, Bernoise.
Richard Charles, remonteur, et Bourquin Rose-Mina, horlogère, tous deux Bernois.
Friedli Jakob-Andreas, caviste, Bernois, et Tschopp Anna-Barbara, servante, à Brienz, Valaisanne.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)
20488. Abriel Pierre-Joseph, époux de Marie-Madelaine née Collaud, Fribourgeois, né en 1827.

MANQUE D'APPETIT

M. le Dr Heil, méd.-secondaire émérite de l'hôpital général de Bodenbach, écrit : « Je suis très satisfait de l'efficacité de l'hématogène du Dr-méd. Hommel, son effet puissamment actif sur l'appétit est particulièrement incontestable. Le goût agréable de ce remède fait également que les enfants le prennent avec plaisir. » Dans toutes les pharmacies.

L'IMPARTIAL est en vente tous les jours chez M. J. MATTHEY-DORET, Denrées coloniales, à Chézard.

Imprimerie A. COURVOISIER Chau-de-Fonds.

BANQUE FÉDÉRALE

(Société anonyme)

LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 28 Mars 1895

Nous sommes aujourd'hui, sans variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, à raison de 1/2% de commission, de papier bancaire sur :

	No.	Cours
France		
Chèque Paris	100	25
Court et petits effets longs	2	100.25
(3 mois) acc. françaises	2	100.25 1/2
(3 mois) min. fr. 3000	2	100.27 1/2
Chèque min. L. 100	2	25.85
Angleterre		
Court et petits effets longs	2	25.33 1/2
(3 mois) acc. anglaises	2	25.36
(3 mois) min. L. 100	2	25.37
Allemagne		
Chèque Berlin, Francfort	2	123.92 1/2
Court et petits effets longs	2	123.92 1/2
(3 mois) accept. allemandes	2	124.17 1/2
(3 mois) min. M. 500	2	95.25
Italie		
Chèque Gènes, Milan, Turin	5	95.25
Court et petits effets longs	5	95.40
(3 mois) 4 chiffres	5	95.50
(3 mois) 4 chiffres	5	95.60
Belgique		
Chèque Bruxelles, Anvers	2 1/2	110.17 1/2
(3 à 3 mois, traites acc., 4 ch.)	2 1/2	100.35
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	2 1/2	100.17 1/2
Chèque et court	2 1/2	208.85
Autriche		
(3 à 3 mois, traites acc., 4 ch.)	2 1/2	209.05
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	2 1/2	208.85
Chèque et court	2 1/2	206.70
Espagne		
Petits effets longs	4	206.70
(3 à 3 mois, 4 chiffres)	4	206.80
Jusqu'à 4 mois	2 1/2	pair
Colonnes de banque française	net	110.18 1/2
" allemands	"	123.80
" russes	"	2.88
" autrichiens	"	208.80
" anglais	"	25.61 1/2
" italiens	"	95. —
Relevés d'or		100.05
Relevés d'argent		25.27 1/2
Pièces de 20 mark		24.76

Enchères publiques

L'administration de la masse en faillite BARTHELEMY PRESTINARI fera vendre aux enchères, dans les locaux rue du Progrès 68, le mardi 2 avril 1895, à 1 heure de l'après-midi, l'outillage de l'atelier de menuisiers, savoir : huit bancs, scies, rabots, valets, troussequins, etc., 41 doubles fenêtres, des planches, 14 billons en planches, un lit complet, une table de nuit et un lavabo. (H-1073-c) 3988-2 Office des faillites.

Enchères publiques

Il sera vendu lundi 1er avril 1895, à 2 heures du soir, Place Jaquet-Droz, de la futaille et des mares de cave. H-1071-c 3991-2 Office des faillites.

Enchères publiques

Il sera vendu le lundi 1er avril 1895, dès 10 heures du matin, Place Jaquet-Droz, des marchandises en parfumerie, broserie, cravates, nattes en cheveux, le mobilier complet d'un magasin de coiffeur, entr'autres un grand lavabo, des vitrines, layettes, tables, fauteuils, glaces, serviettes, outils de coiffeur, un canapé, régulateurs, buffet, etc. (H-1069-c) 3992-2 Office des faillites.

Enchères publiques

Il sera vendu le lundi 1er avril 1895, dès 2 heures du soir, Place Jaquet-Droz, des banques, casiers, un corps de 6 tablaris fond glace, pupitre, lampes, escalier, bœaux, plats à dessert, balances, une machine à coudre, vitrines, régulateur, commode-glace, des outils de confiseur et pâtissier, tels que une table à vapeur, une presse de confiseur, une machine à broyer les amandes, une dite à hâcher la viande, un réchaud pour le sucre, une chaudière à vapeur, des coupons, un petit pétrin zinc, un chaudron cuivre, un pilon et d'autres outils. (H-1070-c) 3993-2 Office des faillites.

Grandes enchères

de bétail et entrain de labourage à la LOGE, Grandes-Crosettes 22 (Chaux-de-Fonds).

Pour cause de cessation de culture, Mme Veuve d'Auguste Frey fera vendre aux enchères publiques devant son domicile à la Loge, Grandes-Crosettes 22, près la Chaux-de-Fonds, le samedi 30 Mars 1895, dès 1 heure après midi :

Un cheval bon pour le trait et la course, âgé de 7 ans, quatre vaches dont trois prêtes à vêler, deux génisses dont une prête à vêler, sept poules, un coq, deux charrs à pont neufs avec mécanique, un char de famille, un char à brecette, trois charrs à échelles dont un à flèche, deux charrs à purin, quatre glisses dont deux à brecettes, une forte glisse neuve et une petite glisse à lait, deux charrues dont une à double versoir, trois herbes dont une neuve, une piocheuse, une machine à battre, un tombereau neuf à bascule, deux brouettes, un banc de charpentier et l'outillage complet pour la fabrication des râteaux, quatre harnais dont un à l'anglaise, un alambic, des tonneaux, bouilles, une table, faux, fourches et une quantité d'autres outils aratoires.

Conditions : Trois mois de terme pour le paiement des échutes supérieures à 20 fr., moyennant bonnes cautions.

La Chaux-de-Fonds, le 20 Mars 1895. 3693-1 Le Greffier, G. HENRIOD.

Changement de domicile

Le soussigné informe son honorable clientèle et le public en général qu'il a transféré son ATELIER DE CORDONNERIE, 6, RUE DU STAND 6. Par la même occasion, il se recommande pour tous les ouvrages concernant sa profession. 3209-9 Jean Maléus.



MAGASINS DE L'ANCRE

Chaux-de-Fonds Spécialité de

Vêtements soignés p^r messieurs

En face de l'augmentation continuelle de notre vente et pour mériter toujours mieux la confiance accordée à nos magasins, nous avons, pour cette saison nouvelle, fait confectionner nos vêtements d'après les modèles les plus élégants. Nos draps et doublures sont de qualité tout à fait supérieure et tous nos Habillements sont travaillés avec des soins minutieux inconnus à d'autres maisons. Nous nous faisons un devoir d'inviter chacun à nous accorder la préférence, étant à même d'offrir des avantages très réels. Nos vêtements portent notre marque. Prix cotés au plus bas et jamais surfaits. 3478-29

HORLOGERIE à VENDRE

A vendre un stock de 36 douzaines finissages 16, 18 et 20 lignes, ancre, remontoir, à de favorables conditions. S'adresser Etude A. Monnier, avocat, rue Neuve 6 (entrée place du Marché). 3923-2

Représentation

Maison suisse à l'étranger demande représentation d'une bonne maison pour outils et fournitures d'horlogerie. — Adresser offres sous chiffres G. K. C. 3917, au bureau de L'IMPARTIAL. 3917-1



LES POUSSETTES

sont arrivées. Grand et beau choix de Poussettes SUISSES, dernières nouveautés. Marchandises de première qualité et au plus bas prix. 3793-22 S'adresser au

Magasin de MACHINES à COUDRE HENRI MATHEY Rue du Parc 10

BOULANGERIE B.-S. HUGUENIN 4, rue de la Demoiselle 4.

Pain de ménage première qualité 3798-4 à 10 c. le demi-kilo.

Cotons

COTON noir « Schickhardt », garanti.

Cotons chinois. Cotons Vigogne. Cotons Anglais. Cotons Estramadur crème.

FILS à crocheter en blanc, crème, écar, rose et noir.

TOILES cirées : Nappage, Faux-bois, marbrée, verte et noire.

TOILES cirées pour buffets, dep. 15 c. le mètre.

AU 1640-269

BAZAR NEUCHÂTELOIS CORSETS - Modes - MERCERIE Prix très avantageux.

Tailleur. Un très bon tailleur se recommande pour tout ce qui concerne sa profession. Façon pour habillement, 20 et 22 fr. Pour Pantalons et gilet, 8 et 9 fr. Réparations. Nettoyage et Dégraissage. Travail prompt et soigné. — S'adresser rue de l'Envers 26, au rez-de-chaussée, à gauche. 3791-2

LIQUIDATION

du 3645-8* Magasin de musique WILINSKY

La vente en magasin continue à prix très réduits, TOUS LES JOURS, de 1 à 5 heures de l'après-midi.

Café-Brasserie RUE DU PREMIER MARS 12a

Le soussigné avise ses amis et connaissances, ainsi que le public en général, qu'il a repris pour son compte le Café-Brasserie, tenu précédemment par sa regrettée mère,

12 a, Rue du Premier Mars 12 a.

Ayant remis l'établissement complètement à neuf, il espère par des consommations de premier choix, mériter la confiance qu'il sollicite. 4093-6

TOUS LES LUNDIS MATIN,

Foie sauté, Gâteau au fromage, Fondue à toute heure, Petits Soupers sur commande.

BIÈRE renommée de la Brasserie Ulrich frères.

Accueil cordial. — Se recommande vivement, Charles Hauert-Kullmann.

ATTENTION!

On demande à acheter différents genres de MONTRES or et argent payables au comptant. S'adr., de 9 h. du matin à 7 h. du soir, à l'Hôtel de la Gare. 4034-3

COMESTIBLES

Rue Léopold Robert.

Maison du Grand Hôtel Central. TELÉPHONE 8675-40

Tous les jours, POISSONS FRAIS :

Saumon du Rhin.

Traites du Doubs et du lac.

Brochets.

Paléas.

Soles, Turbots, Merlans, Raie, etc.

Tous les Mercredis :

Moules fraîches

MAGNIFIQUES VOLAILLES

Se recommande, Jules Rossel fils.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

ZÉLIM JACOT

Rue du Stand 6, Maison du Guillaume-Tell

Toujours un grand choix de

Cabris à 70 c. le 1/2 kilo.

Lapins à 85 c. le 1/2 kilo.

VEAU Ire qualité, à 75 cent. le 1/2 kilo.

Saucisse à rôtir et Boudin.

Charcuterie fumée et salée.

3918-2 Se recommande.

CHARCUTERIE - COMESTIBLES

4, rue du Marché 4. 7487-8

Charcuterie Fine

bien assortie.

Palettes, Jambonneaux, Côtelettes et Filets.

Saucisses de Gotha, Braunschweig.

JAMBON GRU

Se recommande, P. Missel-Kunze.

Poissons d'Avril

Prix : 10 cent. 3345-1

Papeterie C. LUTHY, place Neuve 2

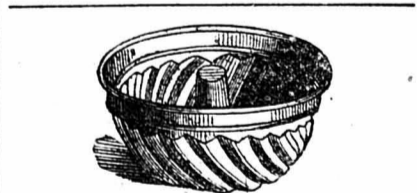
Graveurs - Guillocheurs

A vendre au comptant un tour à guillocher et une ligne-droite. Prix, 500 francs. — S'adresser à M. E. GENTIL, 34 Porrentruy. H-1802-J 3928-2



LES sont arrivées.

Le Grand Bazar du Panier Fleuri est le seul magasin de la localité qui puisse offrir aux clients un choix de 65 poussettes toutes exposées dans le même local. Fabrication suisse. Modèles nouveaux. Prix avantageux. 7833-73



A partir du 1er avril, l'atelier et le magasin

d'Articles de ménage

L.-A. CHALIER

seront transférés 3922-3

Rue du Marché 3

ou 18 a, RUE NEUVE 18 a.

RESULTAT des Essais du Lait du 14 au 15 Mars 1895.

Les laitiers sont classés dans ce tableau d'après la qualité du lait qu'ils fournissent.

Noms, Prénoms et Domiciles.	Buivre, mètre.	Densité du lait entier.	Densité du lait écrémé.	Craie, mètre.	OBSERVATIONS
Nussbaum, L.-Ferd ^d , G ^{des} -Crosettes 29.	42	32,4	36,	18,	
Maurer, L.-Emile, Grandes-Crosettes 24.	41	31,9	35,9	18,	
Schlunegger, Ulysse, Grand ^{es} -Crosettes 32	39	34,1	37,8	17,	
Matile, Gustavo, Corbatière.	38	34,1	37,8	20,	
Christen, Jacob, Boindod 6	37	31,8	35,4	15,	
Matthey-Prévo, Emile, Corbatière	37	32,5	35,9	15,	
Jacot-Nicolet, Léon, Grandes-Crosettes 30	37	32,5	35,9	15,	
Maurer, Frédéric, Boindod 10	37	32,5	35,9	13,	
Jacot, Anna, Boindod 7	36	32,1	35,4	18,	
Jacot-Jeaneret, Virginie, G ^{des} -Crosettes 31	35	33,6	36,7	15,	
Maurer, Albert, Grandes-Crosettes 25	35	33,4	36,4	14,	
Opplinger, Louis, Boindod 4	35	32,2	35,4	14,	
Holstetter, Christian, Crosettes (Sagne)	35	34,1	37,3	14,	
Sommer, Léon, Boindod 16	35	33,4	36,4	13,	
Santschy, Jean, Grandes-Crosettes 37.	34	33,	36,6	15,	
Maurer, L.-Henri, Grandes-Crosettes 35.	32	32,7	36,1	13,	

Chaux-de-Fonds, le 25 Mars 1895. Direction de Police.

POISSONS D'AVRIL

Prix : 10 centimes.

Papeterie A. COURVOISIER

Vente publique mobilière

Samedi 30 Mars courant, dès 1 heure de l'après-midi, M. GUSTAVE LINDER, agriculteur, à la Rangée des Robert, Commune de la Ferrière, exposera en vente publique et volontaire, en son domicile et sous de favorables conditions, savoir :

Cinq bonnes vaches laitières, une génisse portante, une génisse non portante, un cheval jument, une mère brebis avec deux agneaux, deux porcs, des poules, quatre charrs à échelles, un char à pont, un char à brandard, un char à purin, deux charrs à brecette sur ressorts, une charrette, deux charrues, une herse, trois glisses, un traîneau, un rouleau double, deux moulins à vent, deux harnais, douze clochettes avec courroies, différents outils aratoires, deux cuveaux à lessive, un coupe-choux, deux meubles meublants, du foin et de la paille pour distraire, quelques billes de planches, des platons hêtre et sapin, deux échelles neuves et beaucoup d'autres objets.

Renan, le 14 Mars 1895.

Par commission : A. MARCHAND, not.



Choix considérable de 3582-8

POUSSETTES

Modèles nouveaux. PRIX AVANTAGEUX

Grand Bazar de la Chaux-de-Fonds anciennement Bazar Wanner

Pension. Une famille respectable et sans enfants prendrait en pension un JEUNE GARÇON désirant apprendre l'allemand. Il pourrait fréquenter les écoles de l'endroit et s'aider aux travaux de la campagne. — Pour des détails plus précis, s'adresser à M. Gottfried von Esch, notaire, à Grossaffoltern (Berne). 4051-3

Amidon Crème

AU 3583-2

Grand Bazar de la Chaux-de-Fonds en face du Théâtre. anciennement Bazar Wanner

A louer pour St-Georges 1895 à la rue du Soleil 3, logement de trois pièces et dépendances, au 1er étage. Prix modérés. — S'adresser chez M. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3926-2

Amenlements complets

Franz KRAMER, ébéniste 71, RUE DE LA SERRE 71.

Toujours en magasin des MEUBLES soignés et garantis. Secrétaires, lavabos avec et sans miroir. Bois de lit, Tables de nuit et Tables à coulisses. 3473-1 Prix réduits.

MAGASIN Elisa Chollet Léopold Robert 32

LIQUIDATION

de tous les Parapluies et Ombrelles 3873-2

A louer

pour le 23 avril 1895, maison rue Neuve 11, ayant sa façade principale sur la rue Léopold Robert, un APARTEMENT au premier étage de 4 chambres, corridor, cuisine, etc. La position de la maison est exceptionnelle comme centre, comme vue magnifique et en plein soleil. S'adresser à M. Ch. Tissot-Humbert, géant de l'immeuble, rue du Premier Mars 12. 3949-2

trop faire pour les innocents que le malheur frappe à l'heure même de leur naissance.

— C'est vrai, dit tristement Gabrielle.

Dès le lendemain elle fit un important achat de diverses étoffes et se procura en même temps des patrons de plusieurs grandeurs. Elle se trouvait en mesure de confectionner, selon son désir, toutes sortes de petits vêtements pour enfants. Pleine d'ardeur, elle se mit à l'ouvrage.

— Il me semble que c'est pour mon enfant que je travaille, disait-elle à Mélanie.

Tous les jours, régulièrement, elle se levait à six heures. Elle prenait son ouvrage et travaillait jusqu'à dix heures. Alors elle déjeunait. Immédiatement après son modeste repas elle sortait. Elle s'en allait à travers les rues pleines de mouvement et de bruit, marchant lentement et regardant les passants, sans cesser un seul instant de penser à son enfant. Il lui était indifférent d'aller d'un côté ou d'un autre. Elle marchait à l'aventure, laissant au hasard le soin de diriger ses pas. Quand elle se sentait fatiguée, elle s'asseyait sur un banc ou sur une pierre et, après s'être reposée, elle reprenait sa promenade errante.

Le soir elle rentrait chez elle entre cinq et six heures. Elle dînait, puis elle se remettait à travailler jusqu'à dix heures.

Très souvent Morlot et sa femme venaient lui tenir compagnie. Mélanie apportait son ouvrage et elles travaillaient ensemble. Gabrielle avait du plaisir à les voir. Causer intimement avec eux était sa seule distraction, car elle ne parlait jamais à personne, pas même aux concierges de la maison. Elle n'oubliait pas, cependant, mais quand les époux Morlot étaient près d'elle, il lui semblait qu'ils apportaient un adoucissement à sa douleur.

Un jour, vers trois heures de l'après-midi, elle entra dans le jardin du Palais-Royal. Aussitôt mille petits cris joyeux frappèrent ses oreilles et elle vit des centaines d'enfants de tout âge, qui jouaient et couraient sous les arbres. Ses yeux étincelèrent et son cœur se mit à battre avec violence.

— Oh ! les jolis enfants ! murmura-t-elle émerveillée.

Et, tout en marchant lentement, elle les regardait avec des yeux ravis.

— Pourquoi donc ne suis-je pas encore venue ici ? se demanda-t-elle. Oh ! j'y reviendrai souvent, oui, souvent !

Comme ils sont beaux ! continua-t-elle ; les jolies petites figures roses, épanouies ! Comme elles ont de beaux cheveux, ces gentilles petites filles ! Ah ! cela me fait du bien de les voir courir et de les entendre rire... Quelle gaieté ! La joie éclate dans leurs yeux. Ils sont contents, ils sont heureux, tous ils ont leur mère !

Ses yeux s'étaient voilés de larmes. Elle les essuya pour continuer à jouir du ravissant tableau qui s'offrait à elle.

On était aux plus beaux jours de l'été, et il y avait un soleil magnifique. La grande chaleur obligeait à chercher l'ombre et un peu de fraîcheur sous les feuillages verts. Le jardin regorgeait de monde, on se pressait dans les galeries en attendant l'heure du concert. Chaque arbre abritait sous son ombrage un groupe de plusieurs personnes. Les bancs et toutes les chaises étaient occupés. On causait et on riait. Les petites bonnes au minois chiffonné, avec le tablier blanc, étaient nombreuses. Il y avait

aussi beaucoup de nourrices tenant dans leurs bras leur nourrisson.

Mais Gabrielle ne voyait que les enfants, elle ne regardait qu'eux. Elle aurait voulu les tenir tous ensemble dans ses bras pour les serrer contre son cœur et les couvrir de baisers. Parfois elle s'arrêtait devant une nourrice et elle s'oubliait un instant à contempler le bébé rose et blond. On aurait dit alors qu'elle venait de tomber en extase.

Un enfant, un petit garçon de deux à trois ans, fit une chute sous ses yeux. Au cri qu'il poussa, la mère accourut et le releva ; puis elle se mit à le bercer dans ses bras et à l'embrasser sur le front et sur les yeux pour sécher ses larmes.

Gabrielle, toute tremblante, regarda la jeune mère avec un œil d'envie.

— Est-elle heureuse ! soupira-t-elle.

Elle remarqua que, pour la plupart, ces enfants étaient richement vêtus, ce qui indiquait qu'ils avaient des parents aisés. Mais c'est surtout les petits garçons qu'elle aimait à regarder. Et pendant que son cœur palpitant débordait de tendresse, elle semblait les dévorer des yeux. Les plus jeunes, ceux qui paraissaient avoir l'âge de son fils, attiraient particulièrement son attention. Dans chacun elle croyait voir son enfant. A chaque instant elle ouvrait ses bras, comme si l'un d'eux allait la reconnaître tout à coup et accourir vers elle.

Elle ne s'apercevait pas que ses allures singulières étonnaient, qu'elle devenait un objet de curiosité, et elle n'entendait pas que beaucoup de gens disaient derrière elle :

— C'est une folle !

Non, elle ne voyait que les enfants qui jouaient autour d'elle, elle n'entendait que leurs cris joyeux.

Pauvre mère ! Pour une minute l'illusion la rendait heureuse !

Quand elle eut fait le tour du jardin, elle s'assit sur un banc où elle trouva une place. Alors, en présence de la joie des autres, ses douloureuses pensées revinrent l'assaillir.

— Si mon enfant était ici, parmi tous ces enfants, se disait-elle, j'aurais beau le regarder, lui tendre mes bras et l'appeler des yeux et de la voix, il ne voudrait voir en moi qu'une étrangère. Hélas ! moi-même je ne pourrais pas le reconnaître. Oh ! c'est horrible de penser que je peux me trouver en face de lui sans qu'il sache que je suis sa mère, sans que je puisse me douter qu'il est mon enfant !

Elle laissa échapper un long soupir.

— Mais non, reprit-elle aussitôt, si une chose semblable arrivait, mon cœur aurait des tressaillements qui me feraient reconnaître mon enfant, ou bien une voix d'en haut me crierait : « C'est lui ! »

Hélas ! continua-t-elle tristement, je ne vois que l'impossible, tout cela n'est qu'un rêve comme j'en ai déjà fait tant d'autres. Cette rencontre ne peut pas arriver, elle n'arrivera jamais... Morlot a raison : pour retrouver mon enfant il faut d'abord découvrir ceux qui me l'ont volé.

Lentement sa tête s'inclina sur sa poitrine.

Pendant dix minutes elle resta ainsi dans une immobilité complète, les yeux presque fermés, absorbée dans ses sombres pensées.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5⁵⁰; trois mois, fr. 3.

LES DRAMES DE LA VIE

DEUX MÈRES

PAR

EMILE RICHEBOURG

I

LA FIGURE DE CIRE

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

— Je vous aurais prié d'aller le trouver et de lui dire : « La pauvre Gabrielle, que vous avez connue, n'est pas morte encore ; mais elle est condamnée au malheur pour toute sa vie ; oubliez-la tout à fait ; elle souhaite que vous soyez heureux, et je vous apporte son pardon ! »

Morlot était très étonné qu'elle restât si calme et si froide. Il ne put s'empêcher de le lui dire.

— C'est ainsi que je dois être, répondit-elle en secouant la tête ; je ne veux plus penser qu'à mon enfant. Excepté pour lui, mon cœur est mort.

L'agent resta un moment silencieux.

— Au fait, dit-il, vous avez peut-être raison. Maintenant, je vais vous parler d'Orléans.

Elle fit un brusque mouvement.

— Vous êtes allé à Orléans ?

— Oui. Mon devoir était d'aller partout.

— Soit. Qu'avez-vous appris à Orléans ?

— Concernant le véritable but de mes recherches, rien.

— Oui, toujours rien, soupira-t-elle.

— Mademoiselle Gabrielle, reprit Morlot d'une voix grave et triste, j'ai une mauvaise nouvelle à vous apprendre.

— Je vous écoute, monsieur, de quoi s'agit-il ?

— Je vais certainement vous faire de la peine ; pourtant, il faut que vous sachiez...

— Eh bien, parlez ; vous savez que vous pouvez tout me dire.

— Mademoiselle Gabrielle, votre père est mort.

— Mon père est mort ! s'écria-t-elle en se dressant sur ses jambes d'un seul mouvement.

Le regard fixe, les bras pendants, elle resta un instant immobile, comme pétrifiée. Puis sa poitrine se souleva, elle appuya une de ses mains sur son cœur et retomba lourdement sur son siège, en faisant entendre un sourd gémissement.

Morlot vit deux grosses larmes descendre le long de ses joues pâles.

— Mort, mort ! reprit-elle d'une voix étranglée ; mon pauvre père ! Et je ne sais pas, je ne saurai jamais s'il a eu, à sa dernière heure, une pensée pour sa malheureuse fille !

Elle couvrit son visage de ses mains et, ne pouvant les retenir plus longtemps, ses larmes inondèrent ses joues.

Morlot respecta sa douleur et la laissa pleurer.

Au bout de quelques minutes, s'étant calmée, elle essuya sa figure et ses yeux.

— Je croyais n'avoir plus de larmes, dit-elle ; je ne pensais pas non plus que je pusse éprouver de nouvelles douleurs. Il paraît qu'il y a encore place dans mon cœur pour la souffrance ! Il est vrai qu'il s'agit de mon père... J'ai été saisie brusquement ; je m'attendais si peu à ce nouveau malheur ! J'aurais voulu être près de lui à son dernier moment pour l'embrasser et lui demander pardon. Et pourtant, je seuss que je ne pouvais pas le revoir. Hélas ! il m'aurait repoussée et peut-être maudite !

Je suis très affligée, monsieur ; mais n'importe, vous avez bien fait de ne pas me cacher la mort de mon père.

— Dans votre intérêt, je devais vous l'apprendre. Votre père possédait une petite fortune, vous avez votre part d'héritage à recueillir.

— Non, non, répliqua vivement la jeune fille, je ne veux rien, je ne réclame rien.

— Permettez-moi de vous dire, mademoiselle...

— Non, vous dis-je, l'interrompit-elle, plutôt que de revoir ma belle-mère, je préfère lui laisser tout ce que possédait mon père. D'ailleurs, mon travail me suffit, car je sais me contenter de peu.

— Soit. Mais si désintéressée que vous soyez, vous ne devez pas renoncer à la petite fortune qui vous appartient légitimement. Je m'empresse de vous dire que vous n'avez nullement besoin de vous adresser à votre belle-mère. Je sais qu'après avoir eu beaucoup à vous plaindre d'elle, il vous serait pénible de la revoir ; mais cela n'est pas nécessaire. La maison de votre père a été vendue. Madame Liénard a touché sa part de succession, et la somme qui vous revient, à vous, est déposée chez un no-

taire. C'est à ce notaire seul que vous aurez affaire. Je l'ai vu, il vous attend.

— Ainsi, vous me conseillez de réclamer ?

— Certainement. Songez à votre enfant que vous retrouverez un jour.

Gabrielle hésitait encore. Ces dernières paroles achevèrent de la décider.

— Vous avez raison, dit-elle ; ce que je ne ferais pas pour moi, je dois le faire pour mon enfant. Mais, continua-t-elle, je n'entends rien à ces sortes de choses, il doit y avoir des formalités à remplir, je vais me trouver très embarrassée.

— Ne vous ai-je pas dit que vous pouviez compter sur moi en toutes circonstances ?

— Alors vous m'aidez de vos conseils ?

— Oui, et si vous le voulez, je vous accompagnerai à Orléans.

— Je n'aurais pas osé vous le demander ; merci, dit-elle.

Et une seconde fois elle lui tendit la main.

— Vous aviez raison tout à l'heure en disant que je n'étais plus seule, isolée dans Paris, reprit-elle ; j'accepte avec reconnaissance l'amitié que vous êtes venu m'offrir. Hélas ! je sens que j'ai besoin d'être protégée. Eh bien, oui, soyez mon ami. A partir de ce moment, je vous donne toute ma confiance.

Morlot ne put que serrer la main de Gabrielle. Mais sa joie était grande. Il devait être aussi très ému, car il passa rapidement sa main sur ses yeux pour faire disparaître une larme.

Un instant après, il prit congé de la jeune fille.

Ils avaient décidé qu'ils partiraient le surlendemain pour Orléans.

Quinze jours plus tard, Gabrielle quittait la cité des Fleurs pour aller habiter rue Guénégaud dans une maison voisine de celle où demeurait l'inspecteur de police. C'est ce dernier qui avait loué, au nom de madame Louise, le logement qui se composait d'une chambre à coucher, d'une petite salle à manger et d'une cuisine. Le mobilier avait été acheté par la jeune fille, en compagnie de madame Morlot, chez un marchand de meubles du voisinage.

Gabrielle avait touché la somme de quarante-deux mille francs chez le notaire d'Orléans.

Sur le conseil de Morlot, et par ses soins, la presque totalité de cette somme avait été convertie immédiatement en titres nominatifs trois pour cent de la dette publique.

La jeune fille avait juste deux mille francs de rente. Pour une autre c'eût été peu, pour elle c'était beaucoup. Elle n'était plus obligée de travailler pour gagner son pain quotidien et elle se trouvait pour toujours à l'abri de la misère.

— C'est toujours ça, se disait l'agent de police.

Et il se frottait les mains.

Le brave homme était content.

XIII

Les enfants

Les époux Morlot étaient véritablement de bonnes gens, ayant, comme on dit, le cœur sur la main. Dès les premiers jours, la femme témoigna à Gabrielle une

grande affection, et tous deux donnaient à la jeune fille de nombreuses preuves de leur dévouement. Celle-ci ne tarda pas à apprécier leurs excellentes qualités et elle ne put plus douter de la sincérité de leur amitié. Elle se félicita de les avoir rencontrés, car elle savait combien elle avait besoin d'aide et de protection. Elle se sentit rassurée dans le présent et un peu moins inquiète en face de l'avenir.

Seule au monde, sans famille, sans parents, c'est presque une famille qu'elle trouvait dans ses nouveaux amis, dont l'affection était aussi discrète que pleine de dévouement.

Après s'être tenue d'abord vis-à-vis d'eux dans une certaine réserve, qui n'était peut-être que de la timidité, elle se laissa aller peu à peu à une douce confiance. Pénétrée, d'ailleurs, d'une vive reconnaissance pour les soins et les attentions dont elle était l'objet, elle permit à son cœur de répondre aux sollicitations de l'amitié, et une grande intimité s'établit bientôt entre elle et la femme de l'agent de police.

Elles se voyaient souvent, presque tous les jours, soit que Gabrielle allât chez Morlot ou que la femme de l'agent vint lui rendre visite.

Madame Morlot n'avait que sept ou huit ans de plus que Gabrielle. Sans être jolie, elle avait une figure agréable, le regard doux et sympathique. Elle se nommait Mélanie.

Quatre ans auparavant, Morlot s'était trouvé avec elle à une noce de village, à vingt-cinq ou trente lieues de Paris, à laquelle il assistait en sa qualité d'ami du marié. Mademoiselle Mélanie Rouget lui plut à première vue. Alors il songea qu'il avait passé la trentaine et que l'heure était venue de se donner une compagne. Rien ne dispose mieux un célibataire à renoncer à la vie de garçon que d'assister au mariage d'un intime. Morlot, persuadé qu'il avait vécu seul assez longtemps, se mit à faire la cour à la jeune paysanne, avec la volonté d'en devenir amoureux.

En effet, avant la fin du deuxième jour, il était absolument fou d'amour. Mais, tout à coup, il apprit que mademoiselle Mélanie Rouget était du nombre des riches héritières du pays. Elle demeurait chez son oncle, en attendant qu'elle trouvât un mari.

Depuis quelques années elle avait perdu son père et sa mère, lesquels lui avaient laissé une vingtaine de mille francs.

— Diable, diable ! se dit Morlot en se grattant l'oreille, je viens de faire une fameuse sottise.

Et toute sa gaité disparut comme par enchantement.

Il s'éloigna subitement de la jeune héritière et affecta de ne plus faire attention à elle.

Mademoiselle Mélanie s'aperçut de ce changement trop visible et n'eut pas de peine à en découvrir la cause. L'effet produit fut excellent. Morlot lui plaisait, elle approuva sa délicatesse, tout en se disant qu'un aussi honnête garçon méritait bien d'être aimé.

Morlot revint à Paris, persuadé qu'au bout de quelques jours il ne penserait plus à mademoiselle Mélanie. Mais il était sérieusement pris du désir de se marier, et, loin d'oublier la paysanne, il l'avait constamment devant les yeux, ce qui lui occasionnait des battements de cœur fort singuliers.

Un jour il se dit :

— Je ne peux pas vivre éternellement ainsi ; il faut que j'en aie le cœur net.

Il s'arma de courage et écrivit deux lettres : l'une à mademoiselle Mélanie pour lui dire qu'il l'aimait ; l'autre à son oncle pour la demander en mariage.

La jeune fille se montra tout de suite très favorable à sa demande. Quant à l'oncle, il fit la grimace et essaya de peser en sens contraire sur la décision de la jeune fille.

— Tu ne voudrais pas prendre pour mari un agent de police ! lui dit-il.

— Pourquoi donc ? répondit-elle. Je sais qu'il est honnête, je crois qu'il a un bon cœur, et je suis sûre qu'il me rendra heureuse.

Elle était majeure, c'est-à-dire libre de disposer d'elle. Malgré tout ce que put lui dire son oncle, qui était du reste un très brave homme, elle épousa Morlot.

Elle avait espéré avoir le bonheur. Son mari le lui donna. Alors elle put s'applaudir d'avoir suivi l'inspiration de son cœur. De son côté, Morlot découvrit bientôt que les qualités de sa femme valaient mille fois mieux que sa dot. Économe et bonne ménagère, affectueuse, tendre et dévouée, le pauvre agent de police avait eu le bonheur de trouver un véritable trésor.

Il n'y eut jamais entre eux une difficulté, un mot plus haut que l'autre, et ils s'aimèrent chaque jour davantage.

Voilà quels étaient les nouveaux amis de Gabrielle Liénard.

La jeune fille, n'ayant plus besoin de travailler pour vivre, pouvait se livrer plus facilement aux recherches qu'elle avait commencées dans le but de retrouver son enfant, pendant que, de son côté, l'agent de police continuait les siennes sans relâche et sans se décourager. Donc, Gabrielle sortait tous les jours afin d'aller explorer les uns après les autres tous les quartiers de Paris ; car elle conservait l'espoir qu'elle finirait par rencontrer cette Félicie Trélat qui l'avait si odieusement trahie et qui — cela n'était pas douteux — n'avait été que l'instrument dont d'autres s'étaient servis pour commettre le crime.

Si fragile qu'il soit, l'espoir est une des meilleures choses qui puisse entrer dans le cœur des hommes, de ceux surtout qui sont malheureux.

Gabrielle voulait espérer ; hélas ! pour qu'elle pût vivre, il lui fallait l'espoir.

Un soir, au retour d'une de ses longues et inutiles promenades dans les rues de la ville, elle dit à la femme de Morlot :

— J'ai un conseil à vous demander.

— A moi ! fit Mélanie ; mais en quoi puis-je vous conseiller ?

— Comme vous le savez, j'ai deux mille francs de rente ; pour moi, c'est une fortune, car de la façon dont je vis et veux continuer à vivre, c'est à peine si je dépenserai mille à douze cents francs chaque année.

— C'est vrai. Eh bien, vous ferez des économies.

— Il me semble que je pourrais employer autrement l'argent que je ne dépense pas.

— Quelle est votre idée ?

— Avec ma petite fortune, je n'ai pas besoin de travailler, n'est-ce pas ?

— Certainement.

— Pourtant, en dehors des heures que je veux consacrer

à mes recherches, il me reste, le matin et le soir, beaucoup de temps à employer. J'aime le travail et je me reproche mon oisiveté.

— Vous voulez donc travailler ?

— Oui, mais pas pour gagner de l'argent, puisque j'ai déjà plus qu'il ne me faut pour vivre ; je voudrais, au contraire, tout en travaillant, trouver le moyen de faire un emploi utile de mon superflu. C'est sur cela que je vous prie de me donner un conseil...

— Si je ne me trompe pas, Gabrielle, votre intention serait de travailler pour les pauvres ?

— Oui.

— C'est là une bonne pensée.

— Ainsi vous m'approuvez ?

— De tout mon cœur.

— Cette idée m'est venue aujourd'hui, à Grenelle, en voyant des enfants couverts de misérables haillons, qui jouaient dans la rue. Je me suis arrêtée pour les regarder et, malgré moi, je me suis mise à pleurer. Je pensais au mien... Ils étaient cinq ou six, je leur ai donné à chacun une pièce de vingt sous, puis j'ai embrassé le plus petit et je me suis sauvée toute honteuse, comme si j'eusse commis une mauvaise action.

J'ai pensé à la misère qu'il y a dans Paris, au grand nombre de malheureux qui n'ont pas les moyens d'habiller leurs enfants et qui, souvent peut-être, ne peuvent pas leur donner du pain. Pauvres petits innocents ! il doit y en avoir des milliers comme ceux que j'ai vus tantôt. L'été, ils ne souffrent pas trop ; mais c'est l'hiver, quand il gèle ou que la neige tombe !... Eh bien, je me suis dit que je devais faire quelque chose pour eux. Si j'étais riche, bien riche, si j'avais des millions, je voudrais tout donner aux enfants des pauvres ! Mélanie, faire du bien aux malheureux, cela doit porter bonheur !

— Oui, je le crois.

— Eh bien, oui, je veux travailler, confectionner des petits vêtements pour les enfants, des layettes complètes ; j'en ai une que je n'ai pas pu employer ; mais je la conserve celle-là ; elle me servira de modèle pour les autres. Ah ! en la préparant j'étais bien heureuse ! je ne me doutais guère... Mon pauvre enfant !... Enfin, ma chère Mélanie, voilà quelle est mon intention, voilà ce que je veux faire. Seulement je me trouve embarrassée.

— Qu'est-ce qui vous embarrasse, Gabrielle ?

— Quand j'aurai confectionné un ou plusieurs petits vêtements, fabriqué de petits bonnets, cousu de petites chemises, tricoté des couvertures et autres objets, je me demande comment je pourrai donner tout cela.

— Oh ! rien ne vous sera plus facile, répondit en souriant la femme de Morlot. Soyez tranquille, nous ne chercherons pas longtemps pour trouver de pauvres gens qui accepteront vos dons avec reconnaissance. Est-ce que tous les jours il ne vient pas au monde de pauvres petits êtres qu'on recommande à la charité publique ? Et puis il y a les asiles, les maisons hospitalières, où l'on recueille les enfants abandonnés, ceux qui naissent à l'hospice et ceux aussi que leurs mères ne peuvent pas élever. Ma chère Gabrielle, tout ce que vous porterez à une crèche sera accepté avec plaisir. Il y a beaucoup de dames riches qui travaillent pour les crèches et les orphelinats. Tous ces malheureux enfants ont besoin de bien des choses. Si personne ne s'occupait d'eux, que deviendraient-ils ? Assurément, la charité est grande ; mais on ne saurait

Usine à Vapeur
CHARLES BONNATTI
Serrurerie de bâtiments en tous genres
 43, rue D. Jeanrichard 43.
J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public que j'ai établi un Atelier de Serrurerie, Potagers, Fourneaux, Balustrades, Travaux de bâtiments. Réparations en tous genres. — Se recommande.
 4039-3 **Charles BONNATTI.**

CARPES
 vivantes.
Brochets vivants.
Friture vivante.
Saumon rose.
Truites saumonées.
Truites de rivière.
Brochets du Rhin.
Ombres du Dessoubre.
Perches du lac.
Soles, Soles lmandes.
Bales, Merlans, Maquereaux, Glefins.
Poissons blancs.

Comestibles A. STEIGER
 4, rue de la Balance 4. 4080-1

AVIS
 MM. les épiciers sont avisés que dès aujourd'hui ils pourront se fournir de LAIT tous les jours et en quantité voulue pour la vente. Le lait est livré à domicile. 4066-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A louer
 au Chalet dit Jérusalem, Sombaille 22, pour la saison d'été :
 Un péristyle de 4 chambres et une cuisine, pour toute l'année.
 Un appartement de 3 chambres et une cuisine, dans la grande maison.
 S'adresser à M. Lucien Farny. 4065-3

Un âne
 sans défauts et très bon trotteur est à vendre. — S'adresser au marchand de volailles, rue Fritz Courvoisier 47. 4042-3

Un jeune homme de bonne conduite et ayant une belle écriture, cherche place comme portier, homme de peine ou emploi quelconque. 4053-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune fille de toute moralité et de toute confiance, ayant servi dans un magasin, cherche une place analogue. Références. 4044-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une demoiselle de toute confiance et d'une parfaite honnêteté cherche place dans un bureau, comptoir d'horlogerie ou à défaut dans un magasin. 3954-5
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un horloger sérieux, connaissant toutes les parties de la montre, ainsi que les répétitions, chronographes, etc., retouche de réglage et la terminaison de la boîte, cherche une place dans un bon comptoir de la localité. — S'adresser par lettres aux initiales Q. M. 3912, au bureau de l'IMPARTIAL. 3912-3

Journalière. Une demoiselle se recommande pour faire des journées de récurage ou pour soigner des malades. — S'adresser rue de la Ronde 30, au 2^e étage, à gauche. 3915-2

Un jeune homme ayant de bons certificats cherche place pour n'importe quel emploi. 3919-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Journalière. Une personne recommandable demande des journées, de préférence pour faire un ménage, aider dans un hôtel, relayer des dames de couches, laver et écurer. 3957-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une demoiselle active et honnête, connaissant l'horlogerie, demande place dans un comptoir pour la sortie et la rentrée de l'ouvrage, ou au besoin dans un magasin. Certificats à disposition. — Adresser les offres chez M. J. Jeanneret, rue de la Promenade 10. 3960-2

Volontaire. Un jeune homme allemand, de toute moralité et ayant fait son apprentissage de banque, cherche une place de volontaire pour se perfectionner dans la langue française. Les meilleures références sont à disposition. — Adresser les demandes sous F. M. 3835, au bureau de l'IMPARTIAL. 3835-2

Cadrams. Un peintre connaissant la partie à fond, se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie pour la fabrication de cadrams email, soignée et bon courant dans tous les genres. Prix très modérés. Cadrams sous fondant depuis 35 cent. — Adresser les offres par écrit sous initiales J. J. V. 3762, au bureau de l'IMPARTIAL. 3762-1

Graveur. Un bon graveur de lettres cherche place stable pour fin mars ou Ire quinzaine d'avril. 3765-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Graveur. Un bon ouvrier graveur de mande place comme finisseur dans un petit atelier de la localité. 3803-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un graveur sérieux, connaissant le genre américain ainsi que tous les genres de décorations, sachant disposer, finir, sujets, email, ramolayer, monogrammes et découpages, ayant dirigé pendant longtemps un atelier conséquent, cherche une place analogue ou autre. 3816-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Assujetti. Un jeune homme ayant fait un apprentissage de 2 1/2 ans aux échappements à ancre, cherche une place pour apprendre à repasser et si possible démonter et remonter chez un bon horloger. — S'adresser rue de la Paix 69 au 1^{er} étage, à gauche. 3768-1

Une jeune fille de 16 ans, sérieuse, demande à se placer pour aider au ménage, dans une famille où elle pourrait apprendre le français. — S'adresser à Mlle Mina Stämpfli, Bündengasse, Granges (Soleure). 3764-1

On désire placer dans bonne maison d'horlogerie JEUNE HOMME au courant de la comptabilité et de la correspondance allemande et française. — Ecrire sous O. 919 C., à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 3434-1

Une jeune fille demande une place dans une fabrique d'ébauches. Entrée de suite. — Adresser les offres sous V. K. 3767, au bureau de l'IMPARTIAL. 3767-1

Polisseuse. On demande de suite une bonne ouvrière polisseuse sachant polir et aviver. — S'adresser chez M. Urtan, rue de la Balance 12. 4052-3

Emailleurs. Des ouvriers sont demandés à la fabrique de cadrams de M. Ch.-Ulysse Perret, à Neuveville. Principalement un bon passeur au feu pour les émaux. Un jeune assujetti pourrait entrer de suite. 4056-3

Assujetti. On demande un bon assujetti remonteur pour petites pièces. Entrée de suite. 4054-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille de 14 à 15 ans, libérée des écoles, pour une petite partie de l'horlogerie. Rétribution après 8 jours. — S'adresser chez M. P.-Alcide Pellaton, fabricant de vis pour montres, rue de la Demoiselle 94. 4055-3

Bonne d'enfants. On demande une jeune fille pour bonne d'enfant. — S'adresser chez M. Schlesinger, rue Léopold Robert 56, au 2^e étage. 4061-3

Jeune fille est demandée de suite pour garder les enfants. — S'adr. rue de l'Hôtel-de-Ville 13, au rez-de-chaussée. 4082-3

Graveur. On demande de suite un graveur d'ornements sachant faire tous les genres de mille-feuilles. S'adr. à l'atelier F. Scheidegger, rue du Progrès 63. 4049-3

Servante. On demande de suite une servante forte et robuste au courant des travaux d'un ménage soigné. — S'adresser rue du Progrès 8, au 1^{er} étage. 4048-8

Servante. On demande pour le commencement d'avril une fille fidèle et connaissant les travaux du ménage. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 4047-3

Servante. Gage 30 fr. On demande une fille forte et active sachant cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage soigné. Certificats exigés. 4046-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sertissages de moyennes. Un bon sertisseur ou sertisseuse de moyennes peut entrer de suite dans l'atelier de M. Méroz, à Madretsch, près Bionne. 4045-3

Servante. On demande de suite une fille propre et active pour aider au ménage. — S'adresser rue D. Jeanrichard 16, au rez-de-chaussée. 4043-3

Servante. On demande une servante sachant bien faire un ménage courant. Bon gage. Preuves de moralité et capacités. — S'adresser rue du Stand 6, au Gagne-Petit. 4064-3

Doreuse. On demande une bonne ouvrière doreuse de roues et une assujettie. A défaut on prendrait un apprenti. Entrée de suite. — S'adresser à Mme Besse, rue des Billodes 22. Locle. 3675-3

Emailleur. On demande un bon emailleur connaissant sa partie à fond, principalement les fondants. Entrée immédiate. Inutile de se présenter sans preuves de capacités et moralité ; si possible un homme marié. Travail assuré, place stable. S'adresser à l'atelier Albert Wyss-Reichling, à RENAN. 4017-2

On demande pour l'Amérique du Nord une personne aimant les enfants, pouvant faire et soigner convenablement le ménage d'un veuf. On n'acceptera qu'une personne sérieuse et capable. Inutile de se présenter sans de bonnes références. 3921-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sertisseur. On donnerait à un bon ouvrier ou ouvrier quelques cartons de sertissages de moyennes à faire par jour. — S'adresser rue Léopold Robert 84, au 1^{er} étage. 3950-2

Polisseuse. On demande une ouvrière polisseuse de cuvettes métal. — S'adresser rue du Premier Mars 4, au 3^e étage. 3942-2

Polisseuse. On demande une bonne polisseuse de boîtes argent. Ouvrage suivi. — S'adresser rue de la Cure 3, au 1^{er} étage, à droite. 3944-2

Apprenti. Un apprenti laborieux et de toute moralité, pourrait entrer de suite chez un bon horloger pour apprendre à fond le démontage et remontage ou se perfectionner dans la partie. 3909-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprenti. On demande une apprentie polisseuse de boîtes en acier. Rétribution immédiate. 3910-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Cadrams métalliques. On demande de suite une ouvrière sachant bien poser et masqueter. — S'adresser rue de la Demoiselle 56. 3914-2

Apprenti. On demande de suite dans une maison de commerce un apprenti intelligent ; il sera rétribué de suite. — Ecrire Case postale 483. 3952-2

Remonteurs. Quelques bons remonteurs pour petites et grandes pièces sont demandés. — S'adresser à MM. Study et fils, rue de la Serre 12. 3951-2

Polisseuse. On demande pour Reconville, une bonne polisseuse de boîtes argent. — Pour renseignements, s'adresser chez M.-P. Boillat, rue du Premier Mars 14 a. 3949-2

Assujetti. Un jeune homme ayant fait les échappements pourrait entrer de suite pour apprendre à démonter et remonter. On demande également un jeune garçon ou fille pour faire quelques commissions. 3955-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une fille robuste, propre, active et connaissant les travaux d'un petit ménage. — S'adresser à M. J. Blum, rue Léopold Robert 68, au rez-de-chaussée, à gauche. 3964-2

Volontaire. Un jeune homme ayant reçu une bonne éducation et ayant une belle écriture, pourrait entrer de suite en l'étude de M. Paul Robert, agent de droit, rue Léopold Robert 27. 3943-2

Pivoteurs. On demande de suite, très pressé, une dizaine de pivoteurs petites pièces. Travail assuré. — S'adresser à M. Ch. Wetzel, à Morcourt. 3881-2

Logement. A louer pour le 23 avril 1895, à la rue du Pont, un petit logement composé d'une chambre, cuisine et dépendances, pouvant convenir à une ou deux personnes. Prix 200 fr. par an. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 4067-3

Logement. A louer pour le 23 avril 1895, rue de la Balance 17, un logement de 3 pièces, cuisine et toutes les dépendances. Prix 35 fr. par mois. — S'adresser au Magasin de Parapluies, rue du Premier-Mars 6. 4039-3

Pignon. A louer de suite un pignon d'une chambre, cuisine et dépendances. — S'adresser rue du Doubs 99. 4073-3

Chambre. A louer une belle chambre meublée, située près de la Gare, à un ou deux Messieurs travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc 75, au 1^{er} étage, à gauche. 4068-3

Chambre. A louer une chambre meublée, au soleil. Si on le désire on peut y travailler. — S'adresser rue du Temple-Allemand 101, au 2^e étage. 4070-3

Chambres. A louer de suite des chambres meublées. — S'adresser rue du Collège 14, au Restaurant. A la même adresse, on demande une fille de service. 4071-3

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée, à une personne de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue du Grenier 10. 4072-3

Chambre meublée, à louer pour le 1^{er} avril, à une personne de toute moralité. — S'adresser rue du Puits 5, au 1^{er} étage, à droite. 4074-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser rue de la Serre 95, au 1^{er} étage, à droite. 4075-3

Chambre. A louer pour le 23 avril, une chambre non meublée, indépendante et exposée au soleil. — S'adr. rue de la Demoiselle 23, au 1^{er} étage. 4076-3

Chambre. A louer de suite, à un ou deux messieurs, une chambre meublée et indépendante. — S'adresser rue des Terreaux 14, au 3^e étage, à gauche. 4077-3

Appartements. A louer pour St-Georges 1895 de beaux appartements modernes de 3 pièces avec dépendances et bien situés. S'adresser rue de la Demoiselle 41, au 1^{er} étage, à gauche. 14767-15

Un beau logement de 4 chambres, cuisine, vaste corridor et dépendances, le tout situé en plein soleil, est à louer pour le 23 avril prochain. Eau et lessiverie dans la maison. — S'adresser en l'étude de Ch.-Edmond Ohnstein, avocat et notaire, rue de la Serre 47. (H-1027-c) 3890-4

Logement. A louer pour cas imprévu, pour le 23 avril prochain, un beau logement de 3 pièces, corridor, cuisine et dépendances. Prix 510 fr. — S'adr. rue de la Serre 103, au 3^e étage, à droite. 3965-3

Logement. A louer pour le 23 avril 1895 un beau logement de 3 chambres, cuisine et dépendances, dans la maison, rue du Grenier 4. Loyer annuel, 550 fr. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 5, au 2^e étage. 3931-4

Appartements. A louer pour cas imprévu et pour le 23 avril, un joli logement de 3 pièces, situé dans les nouveaux quartiers ainsi qu'un petit logement d'une pièce et une cuisine. — S'adresser à M. Flückiger, rue de la Serre 102. 3685-3

Appartement. Pour cas imprévu, à louer pour Saint-Georges un logement de 2 pièces, au soleil, corridor fermé, maison d'ordre. — S'adresser chez Mme Perrenoud, rue de l'Industrie 16. 3945-2

Logement. Pour St-Georges 1895, à louer un logement de 2 pièces, au soleil. — S'adresser rue de la Demoiselle 6, au 2^e étage, à droite. A la même adresse, on demande à acheter une malle de voyage. 3958-2

Chambre. On offre à partager une belle grande chambre à deux lits, avec un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue du Progrès 67, au premier étage. 3984-2

Chambre. A louer une jolie chambre meublée et indépendante, à un ou deux messieurs de toute moralité. — S'adresser rue de la Demoiselle 118, au rez-de-chaussée, à gauche. 3946-2

Chambre. A louer de suite, à un Monsieur de toute moralité et ayant ses occupations dehors, une jolie petite chambre meublée au soleil levant. — S'adresser rue du Grenier 30, au 2^e étage, à gauche. 3947-2

Chambre. A louer de suite une chambre à 2 fenêtres, à un ou deux messieurs de toute moralité. — S'adresser chez M. E. Voirol-Linder, rue de l'Industrie 9. 3959-2

Chambre. A louer une belle chambre meublée et indépendante, à un ou deux Messieurs travaillant dehors. — S'adresser rue de la Paix 74, au 1^{er} étage. 3962-2

Chambre. A louer de suite, dans une maison d'ordre, une chambre meublée, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc 20, au 2^e étage. 3963-2

Logement. A louer pour le 23 avril 1895, un petit logement de 2 pièces et dépendances, situé rue de la Demoiselle 12, au 2^e étage. 3769-1

Pignon. A remettre pour le 23 avril 1895, un petit pignon bien situé. — S'adresser rue du Doubs 111, au 1^{er} étage. 3772-1

Chambre. A louer une jolie chambre meublée, à une personne travaillant dehors. Pension si on le désire. — S'adresser sous Xc. 1058 C. à MM. Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 3961-1

Chambre. A louer pour le 1^{er} avril, une chambre meublée, à 2 fenêtres, à 2 messieurs de toute moralité. — S'adresser rue de la Charrière 5, au 2^e étage, à gauche. 3770-1

Chambre. A louer de suite une chambre non meublée, indépendante et exposée au soleil, à une personne de toute moralité. Prix modique. — S'adresser rue Léopold Robert 18, au 2^e étage. 3771-1

Chambre. A louer une belle chambre indépendante, à 2 fenêtres, meublée ou non. — S'adresser B^d de la Fontaine 24, au 1^{er} étage, à gauche. 3773-1

Chambre. A louer une chambre meublée et indépendante. — S'adresser chez Mme Zaugg, rue du Progrès 53. 3807-1

Chambre. A louer de suite une belle et grande chambre meublée ou non et indépendante, à une ou deux personnes de toute moralité. — S'adresser rue du Collège 18, au 2^e étage. 3818-1

Chambre. A louer, à un monsieur, une chambre meublée, indépendante, située au centre de la ville. 3804-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer une chambre à deux fenêtres, non meublée. — S'adresser rue de la Ronde 26, au 2^e étage. 3824-1

Chambres. A louer de suite deux belles chambres meublées. — S'adresser rue du Parc 91, au rez-de-chaussée. 3825-1

Chambre. A louer une CHAMBRE meublée à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc n° 80, au 3^e étage, à droite. 3698-1

On demande à louer au centre de la localité une grande CHAMBRE pour bureau. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 4081-3

On demande à louer à proximité de l'Hôtel des Postes une chambre haute ou à défaut un cabinet pour y déposer des marchandises. — S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 4085-3

Une demoiselle demande à louer une chambre bien meublée si possible indépendante et dans le quartier de l'Ouest. On ne regarderait pas au prix. — S'adresser sous initiales E. L. au bureau de l'IMPARTIAL. 4078-3

On demande à louer pour le 23 avril 1895 ou plus tard un appartement moderne de 4 ou 5 pièces. Adr. les offres sous L. J. 3969, au bureau de l'IMPARTIAL. 3969-4

On demande à louer pour le 5 avril, pour y travailler entre les heures d'atelier, une chambre meublée, située à proximité de la Gare. — S'adresser rue Jaquet-Droz 47, au fond du corridor, à gauche. 3938-2

Chambre. Un jeune homme marié, sans enfants, demande à louer, pour plusieurs mois, une chambre meublée. — S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 3823-1

Meule à aiguiser. On demande à acheter une meule à aiguiser, sur montants en fer et allant au pied, le tout en bon état. — S'adresser rue du Doubs 73, au rez-de-chaussée. 3970-2

On demande à acheter d'occasion plusieurs tours et roues de polisseuse, en bon état. — S'adresser rue du Puits 20, au deuxième étage. 3822-1

A vendre une pousette à deux places, en bon état, pour enfant — S'adresser chez M. Lassali, Place Neuve 6, au 2^e étage. 4050-3

A vendre un excellent appareil de photographie, à main, neuf. On serait disposé à mettre l'acheteur au courant du procédé. 4084-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un joli berceau, une pousette et une chaise d'enfant, le tout en bon état. — S'adresser rue du Collège 22, au 2^e étage. 4083-3

A vendre 12 chaises bois dur, presque neuves, à 3 fr. 50 pièce, un lit d'enfant, deux tables carrées, tables de nuit, un burin-fixe de sertisseur (10 fr.), un tour aux rochets (15 fr.). — S'adresser rue des Terreaux 17 au 1^{er} étage à gauche.

Occasion ! A vendre un canapé presque neuf 65 fr., un canapé très bien conservé 50 fr., une table de nuit noyer 10 fr., une table de nuit sapin 7 fr., une table ronde massive 35 fr., un lit complet Louis XV soigné 200 fr. — S'adr. rue du Stand 6, au magasin. 4063-3

A vendre une belle bibliothèque-vitrine, deux ciels de lit, un feuillet pour pension ou repasseuse et un tour aux débris avec l'établi et la roue en fonte. — S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 4006-5

A vendre pour cause départ un excellent régulateur de comptoir. Prix modiques. 3930-5
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre faute de place un lit complet forme Louis XV, ainsi qu'un lit très peu usagé, lavabo, table ronde, table à coulisses. — S'adresser chez M. Mairet, rue de la Serre 63. 3855-5

A vendre plusieurs lits Louis XV, soignés et ordinaires, à très bas prix, ainsi que des lits en fer à une et à deux personnes, secrétaires, tables rondes, tables à coulisses, tables de cuisine, tables à ouvrages, chaises en jonc, canapés, pupitres, potagers, lavabos chemin de fer, armoires à glace, un piano et plusieurs duvets et oreillers. — S'adresser rue du Puits 8, au 1^{er} étage. 3678-4

Bonne occasion pour fiancés ! A vendre un beau et bon piano neuf ; construction solide. 3948-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre une commode et un bois de lit avec paillasses à ressorts et matelas en crin animal. — S'adresser chez Mme Rufener, rue de l'Hôtel-de-Ville 13. 3934-2

A vendre une pendule neuchâteloise à grande sonnerie et quantième ; on prendrait des montres en échange. — S'adresser rue D. Jeanrichard 33, au 1^{er} étage. 3936-2

A vendre de suite et à bas prix : un ameublement de salon en velours comme neuf, une armoire à glace, une table à ouvrage, une glace, un guéridon, un bureau à 2 corps, une table ronde noyer massif, six chaises. — S'adresser Place de l'Hôtel-de-Ville 11, au 2^e étage, à droite. 3966-2

A vendre ou à louer un TOUR anglais pour mécanicien. 3968-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre plusieurs balances de précision. Prix avantageux. — S'adresser rue du Progrès 11, au premier étage. 3932-2

A vendre à prix très modique une belle et grande pousette anglaise et une chaise d'enfant pouvant se transformer en lit ; ces deux objets très peu usagés. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3935-2

A vendre à bas prix, l'outillage complet d'une polisseuse de débris, très peu usagé. — S'adresser rue de l'Industrie 34, au 1^{er} étage. 3956-2

A vendre une belle vitrine de magasin, peu usagée. 3611-2
 A la même adresse, on demande à acheter une layette avec 30 ou 40 tiroirs. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Perdu une bourse contenant quelque argent, depuis la place du Marché à la rue du Parc. — Prière de la rapporter, contre récompense, rue du Parc 27, au 2^e étage. 4086-3

Perdu depuis un mois environ, 12 grands fonds argent n° 28,341-46. — Les rapporter, contre récompense, au Comptoir rue du Grenier 41. 4000-2

Un chien mouton s'est rendu le 9 mars chez M. Hild, rue de l'Hôtel-de-Ville 72, où il peut être réclamé aux conditions d'usage. 3971-1

Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure à laquelle le Fils de l'homme viendra. Matth. XXIV, 43.

Monsieur Emile-Henri Favre, Monsieur et Madame Alexis Perret-Favre et leurs enfants, Monsieur et Madame Jules Favre-Sandoz et leurs enfants, Madame et Monsieur Guillaume Périllard-Favre, à Neuchâtel, Madame et Monsieur Paul Perret-Favre, Madame et Monsieur Charles Zaugg-Favre et leur enfant, Monsieur Emile Favre et sa fiancée Mademoiselle Pauline Robert, Monsieur Paul Favre, Mademoiselle Julia Favre, ainsi que les familles Favre, Brandt et Maire font part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur bien regretté fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et parent

BAZAR VIENNOIS

CHAUX-DE-FONDS

RUBANS satin double face, en 65 couleurs, à 20 c. le mètre.
RUBANS moiré n° 3 et 5, en 40 couleurs, à 20 c. et 30 c. le mètre.
RUBANS satin broché, faille en noir et toutes couleurs, n° 9, 12 et 20, depuis 40 c. jusqu'à 80 c. le mètre.
RUBANS nouveautés, en toutes largeurs et qualités. Immense choix.
DENTELLES.
BRODERIES.
CORSETS.
CAPOTES d'enfants.

JUPONS blancs brodés, pour dames et fillettes, depuis 1 fr. 45 jusqu'à 15 fr.
JUPONS tricotés, à 3 fr.
TABLIERS pour enfants jusqu'à 3 ans, 50 c.
TABLIERS fantaisie pour enfants, depuis 80 c. à 8 fr.
TABLIERS d'enfants, blancs, avec et sans broderies, depuis 1 fr. à 8 fr.
TABLIERS à manches pour enfants.
TABLIERS fantaisie pour dames, dep. 60 c. à 10 fr.
TABLIERS noirs.
TABLIERS avec bretelles, pour dames et fillettes, depuis 1 fr. à 6 fr.

TABLIERS de cuisine.
CEINTURES de cuir, pour dames et enfants, à 80 c.
COURROIES de voyage, à 80 centimes.
BRETELLES, depuis 80 c. à 4 francs. 4032-6
GRAVATES et **NEUDS** noirs et en couleurs, doublés de soie, à 80 centimes.
REGATES, très grand choix, à 80 centimes pièce.
REGATES, haute nouveauté, depuis 1 fr. 50 à 5 fr.
BROCHES, dernière nouveauté, depuis 80 c. à 4 fr.
Porte-monnaie, Cannes, Chaînes de rideaux (Spécialité) avec d-ux boules en nickel, à 80 c.
CASQUETTES VIENNOISES, à 80 centimes.

BAZAR VIENNOIS, Place du Marché 6, Maison Farny.

Toutes les commandes par écrit seront envoyées contre remboursement dans toute la Suisse.

THÉÂTRE de la Chaux-de-Fonds

Direction : ALPH. SCHELER
 Bureaux à 8 h. Rideau à 8 1/2 h.
 Vendredi 29 Mars 1895

Tournées ACHARD

Représentation Extraordinaire avec le concours de
 M. Frédéric ACHARD, ex-artiste du Gymnase, M^{me} Achard-Becker, M. J. Poncet, M. Germain, M. Geury, M^{me} Barberot, M^{lle} P. Blancheteau, artistes des principaux Théâtres de Paris.

IMMENSE SUCCÈS MONSIEUR le Directeur

Comédie en 3 actes, de MM. A. Bisson et F. Carré.

On commencera par MA FEMME EST DOCTEUR

Comédie en 1 acte, par F. Carré.

PRIX DES PLACES :
 Balcons, 3 fr. 50. — Premières, 3 fr. — Fauteuils, 2 fr. 50. — Parterres, 2 fr. — Secondes, 1 fr. 50. — Troisièmes, 1 fr.

Billets à l'avance chez M. Léop. Beck, magasin de musique, et chez M^{me} Evard-Sagne, au Casino. 3975-1

Pour plus de détails, voir les affiches et programmes.

Samedi 30 Mars 1895 Matinée Infantile

Dernière Représentation de

Guillaume-Tell

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, de J. et H. Bis. Musique de Rossini.

LA SCÈNE publie un supplément renfermant une analyse et les couplets de GUILLAUME-TELL. Prix, 10 c. — En vente chez M. L. Beck et M^{me} Evard-Sagne, le soir à l'entrée du Théâtre.

Café-Brasserie des Alpes

12, RUE SAINT-PIERRE 12.
 — Jeudi 28 Mars 1895 —
 dès 8 1/2 heures

GRANDE SOIRÉE DE GALA DIABOLIQUE

DONNÉE PAR
Mlle Okita
 célèbre physicienne de l'Eden-Théâtre de Paris, et de M. le Professeur Antonio

NOUVEAUTÉS DU JOUR :
 La tête de mort parlante. La violation de la poste. La disparition d'une dame dans un sac. 3976-1

Entrée libre
 Se recommande, PAUL BURNIER.

Seul dépôt de
POTAGERS économiques
 brevetés
 chez
N. BLOCH
 3927-5 RUE DU MARCHÉ 1.



CAPOTES OFFICIERS
 en drap et tissu caoutchouc imperméable, avec capuchon, à
38, 48, 55 francs
 Dépôt aux Grands Magasins de Vêtements
A LA CITÉ OUVRIÈRE
 vis-à-vis de l'Hôtel de la Fleur de Lys, Chaux-de-Fonds

Nouvel Etablissement de
TEINTURE et NETTOYAGE CHIMIQUE
E. BAYER
 21, Rue du Collège 21
 Se recommande à l'honorable public pour la saison du printemps. Par un ouvrage soigné, une prompt livraison et des prix les plus bas, il espère s'attirer la confiance d'une honorable clientèle. 3193-3

ACHAT ET FONTE
 de 4062-10
MATIÈRES or et argent
 Achat de Bijouterie et Boîtes de Montres usagées
 Traitement de Résidus de Dorages et — BALAYURES —
 Rhabillage de Boîtes or et argent
A. Perrin-Brunner
 25, RUE DE LA SERRE, 25

Avis aux voituriers
 Reçu un nouvel envoi de
Graisse de Char
 Qualité supérieure. Prix modéré
 Se recommande, D. ULLMO.
 4059-12 Rue des Terreaux 15.

SWISS DENTIFRICES
 Flacons : Fr. 1.25, 2.50, 5.—
 Boîtes : 75 ct., 1 fr. 50.
 Envoi franco au dessus de 10 francs.
Humbert-Gérard, dentiste,
 CHAUX-DE-FONDS 6112-5

A VENDRE
 pour cause de décès, un outillage complet de fabricant de cadrans et éventuellement la remise de l'atelier. — S'adresser sous Rc. 2730 X. à MM. Haasenstein & Vogler, Genève. 4060-2

Café-Restaurant VITAL MATHEY
 à la BONNE-FONTAINE (Eplatures).
 Dimanche 31 Mars 1895
 à 8 h. du soir,

Souper aux tripes
 et lapin
 4037-2 Se recommande, Le tenancier.

Bon foin à vendre
 à prendre aux PETITES-CROSETTES 16 et 17, près la Chaux-de-Fonds, par mille à raison de 35 fr. ou par lots. — S'adresser à M. Jeanneret, en face de l'Ancien Collège, le LOCLE. 3316-5

GRANDE
Brasserie du Square
 Ce soir et jours suivants
 à 8 h. du soir 4036-1

CONCERTS

donnés par la Troupe Française
BLOCKA-BRESSY
 Tous les soirs, à 10 1/2 heures, Opérette
 jouée par Mlle Blocka et M. Bressy

Toujours immense succès de la fine diseuse
MARTHE BLOCKA
 de l'Espérance de Genève.
 Mlle M. WILLIS, chanteuse diction.

Le piano sera tenu par M. EYMOND, lauréat du Conservatoire de Paris.

Samedi : Nouveaux débuts

TOUS LES DIMANCHES
Soirée-Opérettes
 Entrée libre Entrée libre

PROCHAINEMENT GRANDE ATTRACTION

THEATRE de la Chaux-de-Fonds

Judi 4 Avril 1895
 Portes, 7 1/2 h. Rideau, 8 h.
Représentation
 de Gymnastique
 donnée par

Les élèves des Classes industrielles et primaire supérieure FILLES, avec le bienveillant concours de l'Orchestre L'Odéon, au profit d'œuvres scolaires. (H-1072-c)

- PROGRAMME**
1. Bravoure, marche (Odéon), Zillmann.
 2. Exercices préliminaires avec cerceaux (4^{me} Industrielle n°1).
 3. Exercices aux perches obliques, par un groupe de 4^{me} et 3^{me} Industrielle.
 4. Rübzahl, ouverture (Odéon), Richter.
 5. Exercices aux poutrelles d'équilibre (Primaire supérieure).
 6. a) Silence de Campana, chant par 2^{me} et 1^{re} Industrielle.
 b) Le rayon de soleil, chant par les élèves réunis, de Veber.
 7. Exercices préliminaires avec trois cannes (4^{me} Industrielle n° 2).
 8. Nouvelle Tarentelle, (2^{me} Industrielle).
 9. Le quadrille du Centenaire (3^{me} Industrielle).
 10. Apothéose (L'Ecole) et chant des élèves.

PRIX DES PLACES
 Balcons de face numérotés, 2 fr. Premières numérotés, 1 fr. 50. Parterre numéroté, 1 fr. 25. Secondes, 1 fr. Troisièmes, 50 cent.

Dépôts des cartes
 Numéros impairs, chez M. Léop. Beck, magasin de musique. Numéros pairs, chez M^{me} Evard-Sagne, au Casino. Secondes, chez M. Perregaux, magasin de musique.
 Les fauteuils d'orchestre sont réservés aux élèves. 4057-3

Les cartes seront en vente dès jeudi 28 courant.

NOTE. — Tous les exercices se feront avec accompagnement de musique.

On demande de suite un
bon cocher
 domestique sachant bien conduire et soigner les chevaux. — S'adresser sous chiffres H. 2923 N. à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel. 4041-3

Pour affaires suivies, MM. les fabricants de Savonnettes argent genre Espagne, sont priés d'envoyer leur adresse à Case 89, Chaux-de-Fonds. 3754

Brasserie Hauert
 RUE DE LA SERRE 12 4038-3
SAMEDI et DIMANCHE
 à 8 h. du soir

Grand Concert

organisé par des
AMATEURS GRAVEURS
 au profit d'une Œuvre de bienfaisance.
 Romances, Duos, Chansonnettes comiques, etc. — Chaque soir, Opérette.
 ENTRÉE LIBRE ENTRÉE LIBRE

TAPISSIER

M. Wilhelm SPILLER rue de la Charrière 19, a l'honneur de faire savoir à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, qu'il vient d'ouvrir un atelier de tapissier Il se recommande pour tout ce qui concerne son métier. Prix modiques. 4040-3

Apprenti. On demande pour le Vignoble un jeune garçon de 14 à 15 ans comme apprenti pivoteur. 3763-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Grandisseuse. On demande de suite une bonne grandisseuse, ainsi qu'un bon tourneur de moyennes. S'adresser rue du Puits 7, au deuxième étage. 3819-1

Fille. On demande une fille pour faire le ménage et les commissions. S'adr. rue de l'Hôtel-de-Ville 17. 3820-1

Polisseuses. On demande une polisseuse de cuvettes, ainsi qu'une apprentie. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 17. 3821-1

Portier. On demande pour le 1er avril un portier de toute moralité, sachant le français et l'allemand. — S'adresser à l'Hôtel de la Gare. 3826-1

Jeune fille est demandée de suite pour s'aider au ménage. 3817-1
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A remettre pour Saint-Georges 1895, à des personnes tranquilles, un logement de 2 ou 4 pièces, à volonté, avec cuisine et belles dépendances. — S'adresser rue du Progrès 11, au 1er étage. 2841-11*

Logement. A louer pour St-Georges 1895, Gibraltar 5, 2^{me} étage, joli logement au soleil, 2 pièces, cuisine et dépendances, avec ou sans atelier au pignon. — S'adresser à M. A. Spühler-Grosjean, rue de la Demoiselle 29. 2722-12*

Rez-de-chaussée pouvant être aménagé pour magasin ou atelier est à remettre. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 7 au 1er étage. 12805-53*

Logements. Pour St-Georges 1895, à remettre plusieurs magnifiques logements bien exposés au soleil, de 3 et 4 pièces; deux pourraient être loués de suite. — S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle 135. 14560-106*

Appartement. A louer pour cas St-Georges 1895 ou plus tard, un appartement moderne, au centre des affaires, composé de 5 belles pièces, alcôves, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. Henri Rieckel, banquier. 1961-1

A vendre de suite différents lustres, lampes, bec, gaz, pour appartement et magasin. — S'adresser rue de la Paix 5, au 2^{me} étage. 3937-1

A vendre l'outillage complet d'un nickeleur, un gros et excellent burin-fixe à renvoi, très peu usagé, une machine à arrondir très forte et à peine usagée, une machine à percer les cadrans, deux petites lanternes pour montres, une pendule, une commode antique et un bon potager n° 11, le tout en très bon état et à très bas prix. — S'adresser chez M. S. Vurpillat, rue de l'Industrie 22, au 2^{me} étage. 3805-1

A vendre une POUSETTE à 2 places, bien conservée. — S'adresser rue de la Demoiselle 73, au 2^{me} étage. 3806-1